



**DÉLIBÉRATION N°2016-04-22-1  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 22 avril 2016**

**POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS  
D'ADMINISTRATION DES 26 FEVRIER 2016, 21 MARS 2016 ET 31 MARS 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2016, tel qu'annexé,

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2016, tel qu'annexé,

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 2016, tel qu'annexé.

À Nantes, le 22 avril 2016

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2016**

**PV N°387**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE  
NANTES EN CONFIGURATION INCOMPLETE DU LUNDI 21 MARS 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Yves POUZAIN, doyen des membres élus du Conseil d'Administration et enseignant à l'IUT de Nantes. Siégeait à ses côtés, Mme Stéphanie TEXIER, Directrice Générale Adjointe.

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 28 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BELLIN Emilie	étudiante T.	FLCE
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
DESMEDT Marianne	pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
ILLIONNET Thibaut	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques
JAUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine

**ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : 1 MEMBRE**

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
---------------	------------	------------------

**ABSENT OU EXCUSE : 1 MEMBRE**

HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région Pays de Loire
-----------------	------------	----------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
30	28	0	1	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE : 5 MEMBRES

BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
PENISSON Stéphanie	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
VADE Corinne	Secrétaire Générale Adjointe du Rectorat de Nantes

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** ouvre la séance en formation incomplète à 8 heures.

Il remercie **MME PENISSON** et **MME TEXIER** pour leur aide dans la préparation de cette séance.

Il précise que tous les documents étaient disponibles sur l'espace Prodoc dédié. Aucune difficulté n'a été remontée concernant les connexions à cet espace.

Des documents ont été distribués par la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles, qui contiennent les bulletins de vote et enveloppes de couleurs différentes suivant les quatre élections à venir. Chaque élection se déroulera après la présentation des candidats et le débat. Chacun devra passer par l'isoloir pour garantir le secret et la confidentialité des votes. Il gardera une attitude neutre pendant tout le Conseil et assurera la qualité et la sérénité des débats.

Il rappelle qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour, la désignation des personnalités extérieures après appel public à candidatures, par les nouveaux élus et les nouvelles Personnalités Extérieures représentant les collectivités territoriales et les organismes de recherche, qui va permettre de compléter le Conseil d'Administration. Ceci permettra le jeudi 31 mars, de procéder à l'élection du Président de l'Université.

Il propose d'entamer un tour de table de manière à ce que chacun puisse se présenter rapidement.

Le tour de table terminé, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** rappelle quelques points de règlements. Le premier principe concernant la nomination des personnalités extérieures est celui de la parité. Le Code de l'Education précise que les personnalités extérieures comprennent autant d'hommes que de femmes (article 712.3 du Code). Cette obligation d'assurer la parité entre les hommes et les femmes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures, à la fois celles désignées par les collectivités et les organismes de recherche et l'ensemble des quatre personnes qui ont répondu à l'appel à candidatures. Le Code de l'Education précise aussi un certain nombre de modalités de mise en œuvre de ce principe. Ceci est défini dans différents endroits du Code. Dans la chronologie des désignations, les collectivités et organismes de recherche désignent d'abord leurs représentants (article 712.3 du Code). Le titulaire et le suppléant doivent en outre être du même sexe. Le choix final des personnalités extérieures désignées après appel public à candidature tient compte de la répartition par sexe des deux autres catégories afin de garantir la parité (article 719.45 du Code). L'Université est aussi dotée de Statuts qui permettent de garantir son bon fonctionnement. Ils précisent à l'article 16 que trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont désignés par ces collectivités, qui sont respectivement Nantes Métropole, la CARENE et la Région Pays de la Loire, la quatrième personnalité étant un représentant des organismes de recherche désigné conjointement par le CNRS et l'INSERM. Les personnalités sont désignées avant la première réunion du Conseil d'Administration au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président. Ensuite, quatre personnalités extérieures sont désignées après un appel public à candidature via le site internet de l'Université, dont une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise, un représentant des organisations représentatives des salariés, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. Il est précisé aussi que l'une de ces personnalités extérieures devra avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université de Nantes. Enfin, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** rappelle les deux points du Règlement Intérieur portant application des Statuts, notamment l'article 1 qui précise que pour la désignation des personnalités extérieures du Conseil d'Administration conformément à l'article 16 des Statuts, l'appel public à candidature sera publié sur l'internet de l'Université. Les candidatures seront déposées par écrit au plus tard 5 jours francs avant la date du Conseil d'Administration au service en charge de l'organisation administrative du Conseil. L'article 3 précise enfin que lorsqu'une personnalité perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Tous ces points sont importants à rappeler, car l'Université est soumise à une réglementation complexe et qui évolue au fur et à mesure des lois votées au Parlement. Deux éléments ont changé les choses depuis 2012, le démarrage de la mandature précédente : une modification de la loi sur l'enseignement supérieur et la parité. Il n'y a pas encore de jurisprudence dans ce domaine.

**MME SAMI** souhaite faire une remarque d'ordre général. Sans vouloir polémiquer, elle veut exprimer son ressenti. Elle précise qu'elle est pour la parité mais qu'elle a un problème avec cette façon de procéder. En effet, sur les huit personnalités extérieures, si celles qui sont désignées par les organismes et collectivités sont toutes du même genre, hommes ou femmes, les élections ne peuvent porter que sur l'autre genre. Ceci signifie que l'esprit de la loi est violé car le vote ne peut porter que sur un genre. Ainsi, l'élection est dévoyée dès le départ. De plus il y a une inégalité de traitement des candidatures dans la mesure où les personnes ou les groupes qui ont connaissance des personnalités désignées et de leur genre, dans le cas où un genre prédomine, ont la possibilité de choisir ou d'influer sur les personnalités qu'ils présentent.

**MME BERNAULT** tient à signaler qu'il n'y a aucune contradiction entre l'esprit et la lettre de la loi. La lettre de la loi est très claire, la parité s'apprécie sur l'ensemble des candidatures, donc l'objectif est atteint. On ne fait appel à l'esprit de la loi que lorsqu'il y a une contradiction entre l'esprit et la lettre. Ici il n'y a aucune contradiction entre les deux éléments. Elle précise que l'on ne peut, de toute façon, pas réécrire la loi en Conseil d'Administration. L'Université est tenue par des principes qui sont très clairement posés dans le Code de l'Éducation.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** tient à dire qu'il est là pour faire respecter le règlement.

**M.GUEVEL** souhaite un rappel des personnalités désignées par les collectivités territoriales et organismes de recherche. **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** précise que **MME LESTIEN**, représente la CARENE, **MME DANIEL** représente Nantes Métropole, **MME HOUEL** représente la Région Pays de la Loire et **MME DESMEDT** représente les organismes de recherche. Il précise que la CARENE a désigné aussi une suppléante, **MME BENIZE**. **MME DANIEL** informe que Nantes Métropole validera le nom de sa suppléante lors du conseil d'avril prochain.

#### **POINT 1 : DESIGNATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES APRES APPEL PUBLIC A CANDIDATURES, PAR LES NOUVEAUX ELUS ET LES NOUVELLES PERSONNALITES EXTERIEURES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ORGANISMES DE RECHERCHE**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** présente les candidatures pour la première catégorie « une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » : celle de **M.BITAR** et de **M.OLERON**. Il précise leurs fonctions et souligne que **M.BITAR** est un ancien diplômé de l'Université de Nantes.

**MME BERNAULT** souhaite préciser que les élus de la liste U2020 soutiennent la candidature de **M.OLERON**, Président d'une entreprise de services du numérique et qui préside aussi une association des dirigeants responsables de l'ouest.

Après le vote, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** donne les résultats.

**ELECTEURS : 29**

**SUFFRAGE valablement EXPRIMES : 29**

**BLANC : 5**

**M.BITAR : 1 voix**

**M.OLERON : 23 voix**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** déclare élu **M.OLERON**, au titre de la première catégorie des personnalités extérieures du Conseil d'Administration, « une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ».

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** présente les candidatures pour la deuxième catégorie « un représentant des organisations représentatives des salariés » : **M.BOUCHET**, Secrétaire Général de la CFDT Cadre, ancien diplômé de l'Université de Nantes et **MME OBLE**, Conseillère à l'emploi et représentant la CGT. **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** revient sur la question de la parité, qui vient en conflit avec la candidature de **MME OBLE**. Il explique qu'il a souhaité maintenir la candidature de **MME OBLE** sachant qu'elle n'est pas recevable au vu de la parité. Il rappelle l'objectif de parité sur l'ensemble des personnalités extérieures.

**MME BERNAULT** signale que les élus de la liste U2020 soutiennent la candidature de **M. BOUCHET**. Ancien étudiant de l'Université de Nantes, il présente selon eux un profil intéressant compte tenu de son intérêt pour les questions de formation professionnelle, alternance et apprentissage qui sont des sujets très importants pour l'Université.

**MME SAMI** signale que la liste intersyndicale « Ensemble » soutient la candidature de **MME OBLE**. Elle explique que **MME OBLE** était déjà dans le Conseil sous l'ancienne mandature, elle était très présente et très active et elle s'intéresse aux affaires de l'Etablissement. Elle s'occupe de l'insertion des doctorants à Pôle emploi et elle a donc une connaissance assez intéressante de ce qu'ils deviennent. Pour faire suite à sa première intervention en début de séance, elle considère qu'étant en démocratie et étant une liste intersyndicale représentant les personnels de l'Université, sur les huit personnalités extérieures, elle estime que l'intersyndicale pouvait au moins être consultée sur la seule personnalité vraiment proche de leur liste. Elle pense qu'un compromis aurait pu être trouvé et même une solution. Enfin, elle souligne que **MME OBLE** a fait un dossier de candidature sans que personne ne lui ait dit, lorsque les désignations des personnalités par les collectivités et organismes ont été reçues le 10 mars dernier, que sa candidature n'était pas recevable. Elle s'accorde sur le fait que l'on ne changera pas la loi, mais l'on peut changer les usages. Elle pense que dorénavant, pour les prochaines fois, il faudrait mettre sur Prodoc les personnalités désignées à partir du moment où elles sont définitivement connues, ce qui éviterait un certain nombre de crispations et de problèmes. Elle soutient donc malgré tout et jusqu'au bout la candidature de **MME OBLE**.

**M. MENUET** revient sur les candidatures qui sont toutes les deux en termes de profils, intéressantes pour l'Université. Ce qui le gêne dans la candidature de **M. BOUCHET** c'est le fait qu'il soit à la CFDT, qu'il connaît bien. Le Président de l'Université a démarché un camarade de la CFDT, sans qu'aucune discussion n'ait eu lieu avec le SGEN-CFDT. Ceci le gêne et démarre assez mal le prochain mandat. Une relation contractuelle devrait s'instaurer entre la Présidence et les organisations syndicales. La CFDT fait partie de la liste Intersyndicale, et ils n'ont jamais été informés de la démarche. Il appelle donc à élire **MME OBLE**.

**MME DRONNEAU** soutient la candidature de **MME OBLE**, malgré la loi. Elle pense qu'elle a beaucoup enrichi le débat au niveau du Conseil d'Administration, par rapport à son poste et ses fonctions et a su alerter sur la visibilité des formations. Elle souligne que ce n'est pas sa représentation syndicale mais sa situation professionnelle qui apportait beaucoup aux administrateurs précédemment.

Après le vote, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** donne les résultats.

**ELECTEURS : 29**

**SUFFRAGE valablement EXPRIMES : 28**

**BLANC : 1**

**MME OBLE : 6 voix**

**M. BOUCHET : 22 voix**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** déclare élu **M. BOUCHET** au titre de la deuxième catégorie des personnalités extérieures du Conseil d'Administration, « un représentant des organisations représentatives des salariés ».

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** présente les candidatures pour la troisième catégorie « un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés » : **M. BITAR** et **M. TOSTIVINT**. Les deux candidats sont d'anciens diplômés de l'Université de Nantes. **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** rappelle que **M. TOSTIVINT** était administrateur, représentant le MEDEF lors de la précédente mandature.

**MME BERNAULT** signale que les élus de la liste U2020 soutiennent la candidature de **M. TOSTIVINT** avec une mention particulière pour son intérêt pour la formation continue qui est aussi importante pour le développement de l'Université.

**MME BELLIN** souligne qu'en plein mouvement social contre la loi Travail, ce serait un message politique fort de la part des administrateurs envers les étudiants et envers la société en général, de voter pour élire une personne représentante du MEDEF. Elle n'appellera pas à voter pour

ou contre une personne, mais les 1264 étudiants qui l'ont élu ne l'ont pas fait pour qu'elle élise un représentant du MEDEF au sein du Conseil d'Administration, vu le contexte actuel.

**M.ILLIONET** rebondit sur les propos de **MME BELLIN** de l'UNEF, justement dans le cadre de la mobilisation étudiante et lycéenne assez forte, il estime qu'il serait intéressant de voter pour quelqu'un qui fait partie du monde des entreprises, et qui a été représentant du MEDEF au sein de ce Conseil. Il est dans l'intérêt des étudiants et des futurs étudiants de pouvoir avoir une personne de ce monde-là.

**MME SAMI** souhaite ne porter aucun jugement de valeur, mais elle estime sur la mandature précédente, ne pas avoir ressenti un intérêt majeur pour l'Université du représentant du MEDEF. Elle ne pourra pas voter pour **M.TOSTIVINT**.

**M.GUEVEL** apporte un complément d'information compte tenu de ce qui vient d'être dit par **MME SAMI**. **M.TOSTIVINT** était à l'origine de l'organisation d'une soirée récemment, à la MSH autour des Sciences Humaines et Sociales et de la compétitivité des entreprises, qui était une fort belle réussite. Certes il n'était pas aussi présent que certains administrateurs lors de la précédente mandature, mais là n'est pas la question. C'est une personne qui témoigne d'un intérêt certain envers l'Université et son fonctionnement.

**M.CARBONI** ne proposera pas un vote en particulier mais tient à souligner que **M.BITAR** est une personnalité du monde de l'entreprise, et son CV ne fait nullement apparaître qu'il soit un « administrateur de colonies de vacances ».

**M.CHENE** souhaite signaler que la liste U2020 appelle à élire **M.TOSTIVINT** mais fait remarquer que ce point a fait l'objet de débats au sein de la liste majoritaire.

Après le vote, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** donne les résultats.

**ELECTEURS : 29**

**SUFFRAGE valablement EXPRIMES : 19**

**BLANC : 10**

**M.BITAR : 3 voix**

**M.TOSTIVINT : 16 voix**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** déclare élu **M.TOSTIVINT** au titre de la troisième catégorie des personnalités extérieures du Conseil d'Administration, « un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ».

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** présente la candidature pour la quatrième catégorie « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire » : **M.GENON**, Proviseur du lycée Carcouët à Nantes.

**MME BERNAULT** souligne que les élus de la liste U2020 soutiennent la candidature de **M.GENON**.

Après le vote, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** donne les résultats.

**ELECTEURS : 29**

**SUFFRAGE valablement EXPRIMES : 24**

**BLANC : 5**

**M.GENON : 24 voix**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** déclare élu **M. GENON** au titre de la quatrième catégorie des personnalités extérieures du Conseil d'Administration, « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ».

Avant de clore la séance, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** informe de quelques points d'organisation. La prochaine séance se déroulera en formation complète le jeudi 31 mars 2016, pour procéder à l'élection du Président de l'Université. Il rappelle que les documents préparatoires sont en ligne sur l'espace Prodoc du CA. Il souligne qu'il sera à nouveau appeler à présider la séance.



**MME BARON** informe que le 31 mars 2016, il y a un appel à la grève générale de toutes les organisations syndicales. **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** répond que le calendrier d'élection du Président est impératif. Le mandat de l'actuel Président se termine le 30 mars 2016. Il est donc impératif de procéder le 31 mars à l'élection du prochain Président. Cette élection conditionne la bonne marche de l'Université de Nantes. Si l'élection se trouvait retardée, il y aurait besoin de nommer un administrateur provisoire.

Il tient à remercier chaleureusement **MME PENISSON** et **MME TEXIER** qui ont accompagné le processus dans toute la préparation. Il n'a échappé à personne que l'Etablissement sort d'une période électorale intense avec les élections aux conseils centraux de l'Université et les élections à la ComUE UBL. Ceci a nécessité des heures supplémentaires importantes et il tient aussi à les remercier toutes les deux pour la bonne marche et le bon déroulement des opérations. Il lui semblait bon de rappeler qu'une université ne fonctionne pas uniquement avec des enseignants et des enseignantes.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** lève la séance à 9 h 20.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE**

**Yves POUZAINT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Pouzaint', is written over a large, faint blue oval shape that serves as a placeholder or background for the signature.



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016**

**PV N°386**



GERARD Bruno  
JESTIN Béatrice  
KEROUANTON J. Louis  
PENISSON Stéphanie  
TEXIER Stéphanie  
VADE Corinne

Commissaire aux Comptes – Ernst & Young  
Commissaire aux Comptes – KPMG Entreprises  
Vice-président du Patrimoine Immobilier  
Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles  
Directrice Générale Adjointe des Services  
Secrétaire Générale Adjointe du Rectorat de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2015
2. Informations générales

### **AFFAIRES BUDGETAIRES**

3. Certification des comptes 2015
4. Présentation et approbation du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2015
5. Approbation de la désignation des Commissaires aux Comptes

### **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

6. Approbation de l'adhésion de l'Université de Nantes à l'Association Syndicale Libre de gestion des IRS 2 et Campus
7. Approbation de la modification des Statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Pôle d'Enseignement supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire »

### **FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE**

8. Approbation de la procédure de validation des acquis de l'expérience pour le Doctorat (procédure dite de « VAE Doctorale ») (après avis de la CR et de la CFVU)
9. Présentation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2016 (après avis de la CFVU)

### **AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES**

10. Approbation de tarifs, dons et subventions
11. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur
12. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président en 2015
13. Questions diverses

**LE PRÉSIDENT** ouvre la séance à 8 heures.

### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2015**

**MME OBLE** souhaite modifier un mot dans son intervention page 15. Elle souhaite préciser que les formations universitaires évoquées doivent répondre aux besoins des entreprises et non aux besoins des universités.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2015.**

### **POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

(Reporté)

### **POINT 3 : CERTIFICATION DES COMPTES 2015**

**LE PRÉSIDENT** invite les Commissaires aux Comptes à rendre leurs conclusions.

Ils rappellent le cadre de cette mission. L'Université de Nantes est soumise à l'obligation de certification de ses comptes par un Commissaire aux Comptes, en vertu de la loi relative à l'autonomie des Universités. Les cabinets Ernst & Young et KPMG interviennent pour cette certification depuis 2010.

La mission de Commissaires aux Comptes consiste à exprimer une opinion sur les comptes annuels qui sont établis selon le référentiel applicable aux EPSCP. Pour cela, ils disposent de trois niveaux d'opinions : sans réserve, avec réserve soit pour désaccord soit pour limitation, le dernier niveau étant le refus de certification. Il s'agit de mettre en œuvre des diligences qui permettent d'obtenir l'assurance raisonnable, que les comptes annuels de l'Université constitués d'une part d'un bilan, et d'autre part d'un compte de résultats et des annexes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Pour l'exercice 2015, il y a eu un énorme travail de l'Etablissement concernant notamment les actifs immobilisés. L'Université a procédé d'une part à la mise en place d'un inventaire physique, d'autre part à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier qui a été fait par France domaine et que l'Université a piloté. Enfin, au niveau de la séparation des exercices, il y a eu la mise en œuvre de la gestion à l'achèvement pour les contrats à long terme. L'Université a procédé à une analyse des risques sur les contrats affichant un retard significatif. Il y a des travaux qui ont continué à être mis en œuvre, en vue d'appréhender au mieux le rattachement des charges et produits au bon exercice. Suite à ces travaux, les Commissaires aux Comptes ont établi leur rapport.

Pour rappel, le rapport 2014, tant sur les comptes consolidés que sur les comptes annuels de l'Université contenait un certain nombre de réserves. Il y avait celles sur le patrimoine immobilier au titre à la fois de la valorisation et celle plus largement, sur les immobilisations, au titre de l'inventaire physique, qui garantit l'exactitude de ce qu'il y a dans les comptes de l'Université en matière d'immobilisation. Il y avait aussi des réserves sur les contrats de Recherche, qui étaient surtout une limitation, les procédures de contrôle en interne ne permettant pas d'avoir une assurance raisonnable que les éventuels risques de perte sur contrats soient bien identifiés, même si il y avait cette intuition que ce sujet ne devait pas être très significatif, mais à défaut de le démontrer, les Commissaires aux Comptes avaient formulé une réserve sur le sujet. Enfin, d'autres sujets comme le rattachement des produits et des charges aux exercices, et pour les mêmes raisons de limitation, faisaient l'objet d'une réserve.

S'agissant de la certification des comptes 2015, et en particulier à la lumière des importants travaux menés, les sujets principaux ont pu être adressés. S'agissant du patrimoine, l'examen des évaluations a conduit à un certain nombre de corrections importantes dans la valeur de celui-ci et l'intégration de ces nouvelles valeurs a permis de lever la réserve sur ce chapitre. S'agissant là-aussi des procédures d'inventaire physique, il y a eu un travail important de mise à jour et de nettoyage de certains listings d'immobilisations réalisés, à la lumière des procédures d'inventaire. L'enjeu est bien

sûr dorénavant de maintenir la qualité du contrôle interne pour que, dans les années à venir, le sujet reste bien appréhendé. La réserve a également été levée sur ce sujet, ainsi que sur les deux derniers chapitres des contrats de Recherche, qui ont conduit pour le coup, à quelques écritures moins significatives d'ajustement, pour deux contrats qui pouvaient être générateurs de pertes, sachant que l'Etablissement passera à l'avenir, dans de nouvelles procédures comptables avec l'arrêt de l'achèvement pour être dans un suivi à l'avancement. Le sujet de séparation d'exercice a lui aussi été levé.

Tout ceci permet aux Commissaires aux Comptes de remettre deux rapports « Comptes consolidés » et « Comptes annuels » qui ne comportent plus de réserve. Les Commissaires aux Comptes remercient les équipes des services financiers qui dans un contexte de délai raccourci cette année, ont permis d'atteindre l'objectif ambitieux en début d'exercice. **LE PRESIDENT** s'associe aux remerciements, pour la qualité du travail et la diligence fournie dans un délai plus court avec les nombreux efforts qui ont été faits.

**MME CARON** revient sur l'estimation par France Domaine de l'évaluation des terrains ou des bâtiments, et sur la différence de valeur par rapport à l'exercice précédent. Les Commissaires aux Comptes précisent qu'il s'agit d'un travail d'évaluation. Le processus suivi n'a pas été le même. A l'origine, la mission d'évaluation avait été largement déléguée par France Domaine à un prestataire extérieur. Il ne s'agit nullement de remettre en cause la qualité du travail, mais ils estiment qu'à l'époque, au regard de la volumétrie de travail qui lui avait été confié, France Domaine avait nécessairement adopté des approches un peu simplificatrices. Ils n'étaient pas forcément allés sur les sites pour prendre connaissance effectivement des biens concernés. Là-aussi, s'agissant des valeurs ou des points de comparaison par rapport au marché, on voit bien qu'il peut y avoir une marge très large selon que l'on compare l'estimation des prix au m<sup>2</sup> à, d'un côté, un marché commercial résidentiel, versus des transactions qui auraient pu avoir eu lieu. France Domaine dispose en la matière, nécessairement, s'agissant d'un patrimoine de l'Etat, d'une connaissance et d'un savoir-faire qui lui est propre. Effectivement, il y a eu sur un certain nombre de lignes et de chapitres, des variations importantes.

**LE PRESIDENT** remercie pour le travail et souhaite insister sur le fait que le rapport des Commissaires aux Comptes ne contient plus aucune réserve.

#### **POINT 4 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDES ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

**M.BARBU** tient avant tout à s'associer aux remerciements et aux félicitations de l'ensemble des services. C'est un travail colossal qui a été réalisé tant dans les procédures que dans les processus de contrôle interne pour arriver à ces résultats. C'est toute la chaîne des services financiers de l'Etablissement qui a été mobilisée. **M.BARBU** précise que le rapport final en version papier sera remis lors d'un prochain conseil, les délais ayant été très tendus cette année.

Il informe d'un budget rectificatif qui est purement technique et qui résulte de la question de **MME CARON**, et de la nouvelle évaluation par France Domaines du patrimoine immobilier. Il explique avoir du rehausser l'autorisation de dépenses et de recettes, ce qui est totalement neutre sur les comptes.

Sur le budget 2015, il signale qu'il faut l'envisager avec les premières années du mandat du **PRESIDENT**. Ce budget a vu la réalisation du Plan de Retour à l'Equilibre sur ces quatre années. Ce budget 2015 est un budget de transition car on sait que les effets des mesures d'urgence qui avaient été prises, comparées à la situation financière très dégradée de l'Université, sont terminés. C'est la fin aussi des accompagnements exceptionnels de l'Etat qui avaient été obtenus après les nombreuses négociations du **PRESIDENT** avec l'Etat. On peut dire dans cette transition et aussi dans le cadre de la préparation 2015, que l'on avait connaissance de la situation financière de l'Université. Lorsque l'on maîtrise l'ensemble des domaines et l'ensemble des dépenses, on peut envisager l'avenir avec davantage de sérénité. La tendance des ressources propres est en hausse. Il y a un contrôle maintenant du plafond d'emploi et de la masse salariale, même si la soutenabilité dans le temps n'est pas assurée. Il y a une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, à travers en particulier l'outil CPOM, qui permet d'avoir un dialogue de gestion affirmé avec les Composantes et qui permet aussi d'anticiper et de prévoir l'avenir. Ce budget est aussi celui de la mise en œuvre des Schémas Directeurs de l'Immobilier et du Numérique, qui s'est faite durant cette année 2015 et qui seront appliqués en 2016. Ce budget montre aussi avec plus d'acuité que l'Etablissement dépend fortement de l'Etat. Les dotations de l'Etat représentent environ 85% des ressources. Il n'y aura pas d'équilibre

durable tant qu'il n'y aura pas d'assurance de compensation des augmentations de charges qui sont inhérentes à la masse salariale par exemple ou au fonctionnement d'un établissement de cette taille.

Sur le réalisé en 2015, il présente un tableau qui explique la différence entre le budget rectificatif, le seul qu'il y a eu cette année, et le budget réalisé. Ceci s'explique principalement par des versements de fin d'année, ce qui explique la différence sur la subvention pour charge de service public, ou par des ressources de fonctionnement nouvelles un peu artificielles avec un redressement fiscal sur la TVA qui colore fortement les comptes 2015. Les dépenses de masse salariale ont été conformes à la prévision en fin d'année mais les dépenses de fonctionnement sont moins importantes. Ceci est assez courant, et il informe avoir réduit cet écart, mais il y a toujours une différence entre le déclaratif des Composantes et le réalisé. Il y a une variation de 5 à 6 millions d'euros qui se retrouve dans les résultats de 2015.

Le schéma global du budget permet d'avoir une bonne visibilité sur ces années du premier mandat du **PRESIDENT** et en même temps les années pour lesquelles l'équipe présidentielle s'est engagée à assurer un retour à l'équilibre de l'Etablissement et à sortir de cette ornière et de ces difficultés financières. La situation était très dégradée et continuait de se dégrader en 2012. A partir de 2012, il y a un retour à l'équilibre avec en particulier un indicateur très important dans l'Etablissement, la capacité d'autofinancement, car c'est la capacité à supporter les investissements et la politique de l'Etablissement. Sur les trois années sur lesquelles courait la volonté de redresser les comptes, elle arrive à un niveau de 8 à 9 millions d'euros, conforme à ce qui était espéré dès la fin 2012. Il fallait 8 à 9 millions d'euros pour supporter les investissements de renouvellement tant sur le matériel informatique que sur le matériel de la Recherche et l'entretien des bâtiments. L'objectif est donc rempli. Le résultat a une progression importante. Il y a une partie artificielle qui n'est pas le résultat du travail interne même si il est considérable. L'abondement au fonds de roulement est intéressant à regarder, car il représente « la vérité des prix ». En fin d'année finalement, il montre comment a été rehaussée la situation financière et les réserves de l'Etablissement. C'est parti très fort en 2013 parce qu'il y avait eu de grandes négociations avec l'Etat et les collectivités qui ont soutenu pour plus de 5 millions d'euros. En 2014, c'est un peu plus faible, mais il y a encore un rehaussement du fonds de roulement. C'est positif cette année, mais il faut montrer quand même que sans ces aides exceptionnelles, ceci faiblit légèrement. Le rehaussement et le résultat final tel qu'il doit être compris, est de 2.5 millions d'euros. Ceci donne un fonds déroulement plus confortable mais la tendance ne sera pas toujours à la hausse.

Il donne quelques éléments chiffrés pour montrer la hausse des étudiants, ce qui frappe au vu des graphiques présentés. Il y a aussi les chiffres des ETPT en circulation en fin 2015. Le décalage masse salariale s'est un peu réduit, ce qui s'explique par deux éléments : des versements sur masse salariale plutôt satisfaisants de la part de l'Etat et en même temps des dépenses qui stagnent et qui sont en faible augmentation et bien maîtrisées. Le budget de fonctionnement, hors écritures de TVA, afin d'avoir une réalité correspondant un peu plus à ce qui s'est passé, connaît une légère baisse. **M.BARBU** pointe un gros décalage entre les dépenses d'investissement et les ressources d'investissement, décalage qui résulte des opérations décalées dans le temps et des versements d'Etat qui sont toujours problématiques pour la gestion, en fonctionnement alors même qu'ils sont destinés à l'investissement. C'est une anomalie comptable de la comptabilité publique à laquelle il n'est pas possible de remédier. Les recettes sont toujours en hausse à la fois de la formation continue mais aussi des DU, dont il sera fait mention dans les éléments du rapport financier.

Synthétiquement, **M.BARBU** souligne que l'on peut expliquer le résultat de l'exercice par trois éléments principaux. D'abord, il faut dire que ce résultat était attendu, dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre, et il ne faut pas minimiser le travail effectué, qui est énorme sur l'ensemble de l'Etablissement tant dans les services centraux que dans les Composantes et les Laboratoires. Il y a eu un travail de sécurisation administrative des flux de dépenses et de recettes mais aussi d'économies sur ces années. Sur l'année 2015 particulièrement, il signale des phénomènes exceptionnels et artificiels pour environ 4 millions d'euros. Cela relativise ce résultat qui est de 10 millions d'euros. Pour 4 millions d'euros, il y a d'abord une augmentation de produit lié au contrôle fiscal de TVA, qui s'est soldé par une charge à payer de 1.2 millions d'euros, et parallèlement, il y a eu une reprise sur provision pour 2.9 millions d'euros. Dans ce dialogue avec les services fiscaux, un cabinet ayant aidé, l'Etablissement a aussi gagné en déductibilité de TVA, en récupérant 1.5 million d'euros de TVA. Ces chiffres ne donnent pas lieu à flux de trésorerie pour le paiement mais pas pour la reprise sur provision, et ceci déforme fortement les résultats. Le deuxième élément est relatif aux investissements. Ce sont encore des produits versés en toute fin d'année qui rehaussent le niveau du résultat de 1.2 million d'euros mais dont on sait qu'ils n'ont rien à faire ici, puisque ce sont des produits d'investissement, qui sont là pour équilibrer. **M.BARBU** fait part aussi d'éléments conjoncturels



comme la dotation masse salariale en progression de 2 millions d'euros supplémentaires, alors même que la dépense masse salariale est en progression modérée de 740.000 euros. Le troisième effet, voulu et volontaire, est relatif aux produits issus des activités de Recherche ou de la formation continue qui ne cesse de progresser et la taxe d'apprentissage pour 1 million d'euros au bénéfice du CFA. Il rappelle que le CFA bien qu'étant inter-universitaire, les recettes reviennent en grande partie à l'Université de Nantes, puisque les formations y sont localisées. Il y a là vraiment l'effet de la professionnalisation des services et de la remise en route de l'Etablissement et de l'accompagnement des Composantes dans leur politique de développement des ressources propres. Les dépenses de fonctionnement sont en faible augmentation et il précise qu'elles relèvent du même phénomène.

Il revient sur la masse salariale qui est le principal élément des dépenses et qui représente 83% des dépenses décaissables. Il rappelle que si l'on maîtrise la masse salariale, on maîtrise le budget. C'est une année particulière avec un rapprochement entre la courbe de dotation de la masse salariale Etat et la courbe de paiement des fonctionnaires. Il y a toujours un décalage, mais cette année en diminution, ce qui est très positif, car il a toujours été 3.5 millions d'euros. Il y a toujours un déficit sur cette masse salariale Etat et il faudra le résoudre, de 2.3 millions d'euros, ce qui n'est pas anodin, mais il est moindre cette année par un effet non voulu. Dans le détail, il explique que les ressources de masse salariale progressent en 2015 de 2 millions d'euros, ce qui est assez exceptionnel. C'est la fin de l'accompagnement de l'Etat sur les postes qui sont donnés, dans le cadre de la politique des 1000 postes par an. C'est un rehaussement de masse salariale qui est destiné à compenser les augmentations naturelles de cette masse salariale en particulier le GVT, qui est encore de 1.9 million d'euros en 2015. Il y a aussi cette année une couverture de GVT seulement à hauteur de 30%. En 2016, les chiffres sont déjà connus et il n'y aura aucune couverture du GVT. L'Etablissement devra supporter complètement cette augmentation naturelle des salaires, ce qui est totalement aberrant. Il constate que dans les mesures non pérennes exceptionnelles, il y a 1.3 million d'euros dans ce budget. Ceci conduit à dire qu'il y a vraiment une progression des ressources de masse salariale assez exceptionnelle. La progression de la masse salariale est faible avec un effet non voulu, le schéma d'emploi prévu d'une année sur l'autre, une année à l'avance, montrait un plafond d'emploi qui était conforme à celui des autres années, de 3124 ETPT. En vérité, il y a eu des décalages et surtout sur les enseignants et enseignants-chercheurs avec des mutations internes qui n'étaient pas prévues et des décalages de retraite. Ceci conduit à une baisse de l'emploi enseignants et enseignants-chercheurs, d'environ une quinzaine de postes compensés par une consommation un peu plus forte en agents BIATSS. La masse salariale sur ressources propres progresse, ce qui est souhaitable et accompagne le dynamisme des ressources propres.

Sur les charges de fonctionnement, **M.BARBU** donne des éléments particuliers pour 2015. Il y a dans les chiffres présentés, un gommage de l'effet contrôle fiscal, car il est tout à fait exceptionnel. Hors contrôle fiscal, les dépenses de fonctionnement baissent un peu cette année. Elles baissent car il y a un effet artificiel, la saisie des commandes d'achat ayant été clôturée trois semaines en avance. L'Etablissement n'avait pas le choix, et devait se mettre en conformité avec la réglementation de l'Etat pour présenter les comptes ce jour, avec plus de deux semaines d'avance par rapport aux autres années. Bien entendu ceci a créé une limitation de dépense tout à fait artificielle, qui sera reportée sur 2016. Il y a eu un regard très attentif sur ces dépenses prévues mais qui ne se sont pas faites et sur celles qui ont été rejetées. Il y aura un effet report en 2016 auquel il faut s'attendre. Le deuxième élément est relatif à l'écriture pour solde du contrôle fiscal. Il y a aussi les dépenses immobilières qui sont d'un montant très important, plus d'un quart des dépenses de fonctionnement. Globalement, il y a aussi la mise en circulation de nouvelles surfaces qui en est responsable. Il signale enfin la diminution des subventions versées de 1 million d'euros, au titre des dépenses du stade Quinon et de la MSH.

S'agissant de l'investissement, il pointe le décalage des ressources d'investissement inférieures de 7.8 millions d'euros pour 2015 aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'éléments naturels, avec des décalages dans le temps, car l'on reçoit des versements de l'Etat, de la Région et des autres Collectivités, mais les dépenses se font l'année d'après pour différentes raisons, soit parce que c'est prévu, soit parce qu'il y a des décalages. C'est assez naturel et c'est la partie fléchée du fonds de roulement pointé du doigt chaque année, pour environ 5.8 millions d'euros sur les 7.8 millions d'euros. Ceci explique donc une grande partie de ces travaux, comme le Nouveau Tertre qui démarrait, les travaux sur le bâtiment IGH, pour les services financiers. Dans ces montants, il y a aussi les reports de crédits des Composantes. **LE PRESIDENT** a souhaité autoriser le report de crédits de fonctionnement des Composantes à condition, la loi permettant simplement cette possibilité, que ce soit sur des projets d'investissement. Par ailleurs la Capacité d'Autofinancement de l'année bien qu'elle intègre aussi des éléments exceptionnels, a permis d'abonder les ressources externes et de rehausser le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est plus rassurant cette année, avec un niveau satisfaisant à 17.3 millions d'euros. Il est en dessous du seuil prudentiel d'alerte qui devrait être autour de 20 millions d'euros. Ceci permet d'aborder les années à venir avec plus de sérénité. Une partie est toujours fléchée, avec toujours ce décalage dans le temps, avec des projets d'investissement en cours pour 6 millions d'euros qui apparaissent dans les comptes. En particulier, on retrouve ici des nouveaux projets pour les Composantes pour environ 3 millions d'euros. Il constate aussi en plus du report de crédit, la baisse des dépenses de fonctionnement des Composantes, car la réorganisation des services a conduit aussi au fait que l'établissement maîtrise en interne et en central beaucoup de dépenses liées en particulier au patrimoine immobilier, à la logistique et des tâches d'intendance qui n'incombent plus aux Composantes. Au vu des chiffres des dépenses d'investissement, il a constaté que pour 2015, il y a plus de 2 millions d'euros qui ont été investis par les Composantes sur des ressources de fonctionnement. Ceci est un signe très clair que les Composantes vont mieux. Il y a des dégagements de ressources qui permettent également d'entretenir et de renouveler le matériel.

La trésorerie est sécurisée, même si elle est toujours à surveiller. Une partie de la trésorerie transite par l'Université de Nantes pour le compte de tiers, mais elle a été sécurisée.

En synthèse, **M.BARBU** souligne qu'en cette fin 2015 et fin du premier mandat du **PRESIDENT**, il y a une série de succès avec le développement des ressources propres qui se poursuit, et les structures et le fonctionnement de l'Etablissement qui sont en place. Le développement est bien assumé par l'Université. Il y a aussi un exercice de prévisions et de contrôle de la masse salariale qui est beaucoup plus fiable et qui sécurise le budget. La progression de la Capacité d'Autofinancement est un élément très satisfaisant car si l'on peut renouveler les investissements dans le cadre des Schémas Directeurs pluriannuels Immobiliers et Numériques, il y a une réelle maîtrise de l'avenir, et du renouvellement des installations afin d'avoir du matériel toujours en bon état. Il précise cependant qu'à emploi constant, désormais l'Université devra financer les augmentations des salaires non compensées par l'Etat, ce qui est un risque pour l'avenir et qui empêche de parler d'équilibre durable des comptes de l'Université, malgré tout le travail de sécurisation financière qui a été fait. Il rappelle que l'Université de Nantes est chroniquement sous-dotée. Les calculs des services montrent qu'en comparaison avec la moyenne des autres établissements qui ont la même structure pluridisciplinaire, il manque 240 euros par étudiants dans les comptes, ce qui fait globalement 9 millions d'euros. Si l'on conjugue cette donnée avec les nouveaux arrivants, les étudiants qui vont arriver plus nombreux chaque année, ce qui est une chance pour l'Etablissement mais qui présente aussi une menace sur les comptes puisque 1000 étudiants de plus c'est 10 millions d'euros qui manquent dans les caisses de l'Université. La facture à présenter à l'Etat est de ce fait importante. L'augmentation de surfaces se poursuit également dans ces années liée entièrement au développement de la Recherche, ce qui est souhaitable du fait que l'Université de Nantes pèse sur son territoire, mais ces charges ne sont pas compensées par l'Etat, alors même que ce sont elles qui progressent cette année, sur l'ensemble des charges de fonctionnement. Les financements extérieurs se réduisent également car les partenaires et les collectivités sont aussi sous tension du fait de la situation financière tendue des services de l'Etat. Tous ces risques font qu'il faut reconnaître que l'équilibre budgétaire de l'Université n'est pas assuré sur le long terme, et il faut rester très attentif. Il ne faut pas relâcher l'attention sur l'ensemble des comptes. Il faut poursuivre l'interpellation du Ministère et les négociations pour remédier aux distorsions de dotation par rapport aux autres établissements et dans le même temps, continuer ce développement vertueux des ressources propres et cet accompagnement des Composantes et des Laboratoires, pour rehausser notre situation.

**LE PRESIDENT** remercie **M.BARBU** pour cette présentation très claire des comptes financiers, et donne la parole à l'Agent Comptable.

**M.DRUE** souhaite faire un retour sur la trésorerie. Elle va devenir de plus en plus importante en mode GBCP, car il y aura dès l'exercice 2016 une comptabilité budgétaire dite de caisse avec des encaissements et des décaissements. Le suivi de la trésorerie va devenir un indicateur capital pour l'Etablissement. Il n'y a plus de tension sur la trésorerie comme il y en avait en 2012 et début 2013 où certains mois, l'Université avait beaucoup de mal à payer les fournisseurs voir même à assurer les salaires. Il y a eu une fin de mois à 7 millions d'euros, sachant que l'Etablissement a en moyenne 26 millions d'euros de dépenses mensuelles. Il y avait une tension particulière sur les comptes. Il informe que la trésorerie est suivie par l'équipe présidentielle. Ils sont informés de l'évolution hebdomadaire de la trésorerie. La trésorerie est en augmentation mais elle reste à surveiller car elle est atypique. Elle dépend essentiellement du Ministère, de la subvention pour charges de service public et des modalités même de fonctionnement de l'Université. Les rentrées de trésorerie se font essentiellement pendant la période estivale juillet et août avec le versement de la taxe d'apprentissage et à compter

de la rentrée universitaire avec le paiement des droits universitaires. Il y a une amélioration d'environ 2.6 millions d'euros. La trésorerie correspond à un peu plus de 40 jours de charges décaissables, ce qui est un bon indicateur, mais il souligne qu'il y a une part de trésorerie dite fléchée, c'est-à-dire, qu'elle ne nous concerne pas directement et qu'il faut reverser. Il cite l'exemple des Labex, d'Avosti, du projet Nouveau terre pour lequel l'Etat avance la trésorerie. Il précise aussi que l'Etablissement encaisse aussi pour le compte de l'URSSAF la part de la sécurité sociale étudiante. Il faut donc relativiser l'indicateur de trésorerie au 31 décembre. La trésorerie est sous surveillance car elle représente le vecteur du bon fonctionnement de l'Université.

**MME SAMI** s'interroge sur la phrase en page 12, relative à « l'augmentation de produits liés au contrôle fiscal sur la TVA de plus de 2.6 millions d'euros ». **M.BARBU** souligne que cet élément est très technique. Lorsque l'on parle de produits en comptabilité, c'est-à-dire de compte de classe 7, ceci ne signifie pas encaissement. Ici il explique qu'il y a une charge qui est réelle, avec le paiement du contrôle fiscal de 1.2 millions d'euros, mais les produits sont assez artificiels car il y a dedans une reprise sur provisions. Il rappelle que dans les autres exercices, cette charge était prévue, et il fallait l'anticiper dès l'instant où le risque était né, dès la notification de redressement fiscal par les services de l'Etat. La notification portait sur 2.9 millions d'euros. C'est donc ce qui a été prévu en provision, en charges prévisionnelles sur les exercices précédents dès 2013. Sur 2015, il a constaté que le redressement coûtait réellement 1.2 millions d'euros, donc il a été repris et a annulé cette provision par un produit de 2.9 millions d'euros. Ceci rehausse le résultat de manière purement artificielle. **LE PRESIDENT** précise que les règles de TVA sont désormais clarifiées. **M.BARBU** confirme que cette situation a eu l'avantage de clarifier les règles de TVA et de mettre l'Etablissement en ordre de marche pour déduire bien davantage la TVA, plus que ce qui se faisait auparavant. Le résultat global, au vu des deux années, l'Etat a reversé 1.5 millions d'euros de TVA qui n'avait pas été déduit auparavant. Une autre partie sera reversée début 2016.

**MME SAMI** souhaite savoir comment le Ministère explique le fait qu'il y ait un décalage de 240 euros par étudiant, en moyenne entre le versement fait à l'Université de Nantes et celui des autres universités. Elle suppose que le **PRESIDENT** ayant vu **MME LE MINISTRE** lors de sa visite hier, il a dû lui en parler. Elle pense que sur ce type d'informations, on devrait communiquer plus largement et ne comprend pas pourquoi à l'Université de Nantes, un étudiant devrait coûter 240 euros de moins qu'ailleurs. En corrélation, elle s'inquiète lorsqu'elle voit qu'il faudra assurer le manque de financements de l'Etat sur la masse salariale, à nombre d'emplois inchangé. On a fait un constat et on a essayé un certain nombre de choses qui ont fonctionné dans certains cas, pas forcément dans tous les cas, car quand certains travaillent à flux tendu, il y a malgré tout des problèmes qui peuvent se poser. **LE PRESIDENT** explique que sur le travail fait auprès de l'Etat, il a été pendant de longues heures avec les Inspecteurs Généraux de l'Enseignement Supérieur, le 7 janvier dernier. Il était invité car l'Université de Nantes est un cas d'école. Avec un dynamisme de recherche exceptionnel, une attractivité et un flux démographique d'étudiant, qui ne cessent d'augmenter, il lui a été demandé comment l'Etablissement allait faire. Il explique avoir échangé avec **M.MANDON** le 4 février, avec le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat le 17 février et longuement hier avec **MME LE MINISTRE**. Lorsqu'il pose la question de savoir pourquoi il y a un tel différentiel de 240 euros par étudiants vis-à-vis de la moyenne des universités françaises, la réponse n'est pas absolument pas satisfaisante, c'est l'histoire. D'abord 240 euros, il estime qu'il faut le prendre avec un peu de recul, mais c'est un élément très simple pour montrer que l'Université est sous-dotée. Il faut comparer avec des établissements comparables, c'est-à-dire que la dotation par étudiant, n'est pas la même en LLSHS qu'en technologie. Un établissement pluridisciplinaire va avoir en moyenne une baisse par rapport à un établissement « sciences dures » par exemple. Il faut donc comparer l'Université de Nantes avec des établissements pluridisciplinaires avec santé. Pour autant, en prenant ce comparatif, on est bien en deçà. Aujourd'hui, il estime qu'il n'est plus acceptable d'avoir ce différentiel. Il se bat tous les jours, sur le fait de dire que cela ne peut plus durer. On a pris des mesures, l'Etablissement a fait des efforts, mais ceci ne pourra plus durer. L'Université ne peut plus avoir un dynamisme extraordinaire et en même temps cette situation. La réponse n'est pas du tout satisfaisante. Il ne parle même pas de la réponse des anciens conseillers du Ministère qui ont une vraie incapacité à faire bouger les choses. Il est persuadé que par l'effort que l'Université fait, par la simplification, par la réorganisation de l'Etablissement, on donne les moyens à la tutelle d'aider l'Etablissement. Il a symboliquement présenté son crayon hier à **MME LE MINISTRE**, en lui disant que l'Université avait « besoin d'un chèque de 8 millions d'euros ». Il faut être capable de faciliter le travail d'aide aussi du Ministère. Le projet pour l'Université avec l'ambition qu'elle porte est un outil pour faciliter l'aide du Ministère, qui l'entend et le comprend mais ne le réalise pas. Il y a des petits éléments par exemple, comme les six postes octroyés et qui n'étaient pas prévus. Ce n'est certes pas spectaculaire mais petit à petit, ceci permet sans que ce soit visible et criant, d'avoir des aides de cette nature. Il répète à nouveau que c'est le modèle qui est à bout de souffle.

**M.BARBU** souhaite ajouter que l'on renvoie toujours au modèle SYMPA, le modèle d'allocation des moyens, qui est d'une pauvreté affligeante. Il tient compte des effectifs étudiants et du nombre d'enseignants en séparant les « publiant » et les autres. Sur les deux parties, les effectifs sont majorés de coefficients qui datent d'une décennie. La notion « d'enseignants publiant » telle que déclarée est extrêmement pauvre au regard de l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs dans les Laboratoires. La cause est là. Il y a ensuite un plafonnement par l'Etat en plus, ce qui fait que la dotation n'est pas totalement générée par ce modèle. Quand on prend les 240 euros par étudiants, la comparaison se fait selon **M.BIAIS** par rapport à la moyenne de toutes les universités. Si l'on prend le seul périmètre des universités pluridisciplinaires avec santé, ce chiffre est encore plus fort.

**M.POUZAINT** remercie **M.BARBU** pour cette présentation. Il souhaite rappeler que le budget est un élément important de la vie de l'Université car il caractérise la force de frappe de l'Etablissement pour pouvoir agir en direction des territoires, car il le rappelle l'Université est un acteur très important du territoire, mais aussi en direction des étudiants, qui il le souligne, font vivre l'Etablissement et enfin de l'action socio-économique au travers de la Recherche, du transfert et des relations industrielles et économiques du territoire. Les éléments fondamentaux du budget ont été rappelés en deux mots : il y a une stabilisation et une amélioration de la situation mais en aucun cas une voie royale ou l'on pourrait se dire qu'il n'y a plus aucune difficulté à venir. Il y a aussi des éléments de détail au niveau de l'Université. La stabilisation des dépenses de fonctionnement n'est pas liée uniquement à la maîtrise en central d'un certain nombre de dépenses comme les frais de maintenance et de réparation. C'est aussi parce que l'Etablissement a réduit le curseur en termes de fonctionnement dans un certain nombre de Composantes. C'est pour cela que c'est un ensemble d'actions qui a permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais pas uniquement l'organisation. C'est aussi l'impact sur la vie de tous les jours de tous les collègues en termes de fonctionnement. S'agissant de l'augmentation des recettes de formation continue, il souhaite rappeler qu'il faut une « vérité des prix » et que l'on travaille au coût complet dans toutes les UFR, et notamment dans certaines UFR qui ont des DU avec des coûts horaires qui ne correspondent pas à un coût réaliste, et qui concernent notamment les UFR de santé. Il pense que sur la formation continue, il faut une vraie réflexion et il invite tous les collègues à aller voir ce qui se passe ailleurs dans d'autres universités où a été mis en place le coût complet de calcul des formations, non pas uniquement pour la formation continue mais aussi pour la formation initiale. Ceci permet non pas de mettre les UFR en concurrence, mais simplement quand on s'adresse à l'extérieur, et il rappelle que le Rapport GERMINET sur la formation continue a donné un certain nombre de directives. Il faut aller dans cette direction. La formation continue ne va pas permettre de gagner directement des fonds mais elle va financer du fonctionnement, de l'investissement et va avoir un effet vertueux sur le milieu socio-économique. Elle est importante pas seulement par rapport aux recettes mais aussi par rapport à l'impact réel qui est bien supérieur sur le déroulement et l'enseignement. Il souligne qu'il faut mettre des emplois pour faire de la formation continue. Il faut analyser finement l'augmentation des recettes sur la formation continue et ne pas faire de mauvaises conclusions. Sur la taxe d'apprentissage, il souhaite rappeler que lorsque ceci passe par le CFA, ce n'est pas de l'argent décaissable directement dans n'importe quelle condition, puisque certaines ressources sont liées plutôt à des dépenses d'investissement. Il y a une amélioration globale de fonctionnement mais il faut aussi avoir un raisonnement politique au sens noble du terme. Il faut dire que l'Université de Nantes dans son paysage global régional, métropolitain, compte tenu de son histoire, n'a pas un poids politique au niveau national en relation avec ce qu'elle représente réellement en termes de potentiel. C'est sur ceci qu'il faut travailler et c'est le travail de l'équipe de direction mais aussi celui de l'ensemble des accompagnants, entreprises, services publics et élus, qui doivent aussi prendre leurs responsabilités. Il constate que ce n'est pas surprenant qu'il y ait eu des échecs sur les contrats d'avenir ou encore les IDEX, car la démarche politique, et il a eu l'occasion de le rappeler aux élus qui siègent dans ce Conseil, a concrétisé une vision à un moment donné d'un rapport de force et non pas d'une dynamique. Il estime que l'Etablissement ne sortira pas de ce dilemme de la dynamique de l'Université par rapport à la situation qui est faible et au paysage universitaire français, si l'on ne tape pas du point sur la table. Au niveau de budget, il s'accorde sur l'amélioration de la situation, mais il ne faut pas s'en contenter. Il faut se projeter et construire l'avenir, « en bousculant » les autorités de tutelle. Il rejoint l'intervention de **MME SAMI** en disant qu'il faut interpellier vertement les tutelles, Ministres compris. **LE PRESIDENT** souligne qu'au niveau national, depuis 1960 rien n'a bougé. Tous les établissements créés dans les années 1960 sont dans cette situation. On peut faire le parallèle entre l'implantation des organismes de recherche aujourd'hui qui correspond presque à la carte de 1960. Au moment de la négociation du passage aux RCE avec les dotations des établissements, on était encore sur ces engrammes historiques pesants et injustes de présence des organismes. Ceci explique une bonne part de sous dotation de ces établissements. C'est cela qui doit être changé.

**MME LALLEMENT** remercie pour cet exercice d'explication budgétaire difficile mais qui permet aux administrateurs de saisir les grandes lignes. Pour sa part, elle salue tous les efforts faits depuis 2012. Néanmoins, elle a une grande inquiétude concernant la sous dotation. Elle craint une augmentation des frais de scolarité étant donné qu'on s'achemine vers un point de rupture. L'Université ne pourra pas toujours faire des efforts si les dotations n'augmentent pas plus. Elle fait confiance à l'équipe de direction pour ne pas faire supporter le désengagement de l'Etat qu'elle condamne vivement, aux étudiants. **LE PRESIDENT** se dit en accord avec l'idée des solutions simples à court terme et qui ne résolvent pas du tout la situation et qu'il faut condamner. L'expression « il suffit de » s'entend de plus en plus, or il faut selon lui un grand débat, sur le contrat entre l'Université et la Nation.

**MME SAMI** s'accorde avec tout ce qui vient d'être dit et ajoute selon elle qu'il y a d'autres façons d'agir. Elle est inquiète lorsqu'elle entend parler de nouveau modèle, car elle n'en devine que les contours au vu notamment de ce que préconise la CPU ou certains groupes de pression. Il y a d'autres façons de faire supporter ce manque de l'Etat aux étudiants et aux plus faibles, comme par exemple les limitations d'accueil dans certaines filières, ou pour certains types d'étudiants par exemple. Elle espère que la solution qui va être trouvée sera effectivement de taper du poing sur la table et de ne pas céder. L'Université a un rôle important à jouer dans la cité.

**MME OBLE** s'interroge sur la vision du Ministère sur l'enseignement supérieur à plus ou moins long terme. Elle a entendu les propos de **M.MANDON** qui soutient qu'il faut développer la formation à distance dans l'enseignement supérieur, et que à moyen terme, il n'y aurait plus besoin d'amphithéâtre et donc le problème du surnombre d'étudiants ne se poserait plus. Sur le champ de l'enseignement supérieur, de la formation et même de l'emploi, il est utopique de penser que le numérique va résoudre tous les problèmes.

**M.GUEVEL** profite de ce dernier Conseil d'Administration de la mandature, pour saluer le travail réalisé par **M.BARBU** et la qualité systématique de ses présentations sur le plan pédagogique mais aussi pour avoir illuminé ce dossier obscur et complexe. Il salue le travail effectué par **LE PRESIDENT** et l'équipe et les services pour permettre à l'Etablissement de revenir à l'équilibre et assainir la situation financière. Celle-ci paraît satisfaisante, pour autant, comme l'a souligné **M.POUZAIN**, elle n'est pas si favorable que cela paraît, car certains problèmes de fonds persistent. Il s'agit de la problématique chronique d'une sous-dotation par l'Etat qui pèse largement sur l'option politique retenue dans la période antérieure, qui est celle de geler des emplois. Aujourd'hui, on se satisfait de voir l'écart entre les ressources et les dépenses en termes de masse salariale qui est contenu et maîtrisé, pour autant à quel coût. C'est maîtrisé car derrière, un certain nombre d'emploi a été gelé depuis plusieurs années. Ceci est une situation anormale, et il faudrait en sortir dans la prochaine mandature, de façon à donner de l'air et proposer des solutions aux Composantes et aux Laboratoires et à inscrire une perspective qui aille dans le sens d'une mise à disposition de certaines ressources humaines là où il y a des besoins. Comme évoqué par **M.POUZAIN**, si l'on veut faire décoller le domaine de la formation continue, en SHS, il faut des ressources supplémentaires. Finalement, pour faire évoluer cette situation budgétaire il y a trois leviers. Tout d'abord l'Etat et il s'accorde pour dire qu'il faut se battre. Ensuite, les ressources propres qui sont en plein développement et qui doivent l'être encore car participent d'une dynamique des Composantes et des Laboratoires, impulsée par l'équipe présidentielle. Enfin, et il respecte pour autant la position des étudiants, car elle est légitime, le dernier levier est celui des droits d'inscription. Il faut interroger ce levier et se questionner dans le cadre d'une réflexion sérieuse où tout serait mis à plat. Les droits d'inscription ne doivent pas, si à un moment donné on les réinterrogeait, impacter l'accès à l'enseignement supérieur. Il y a 45% de boursiers à l'Université ce qui exclut ceux-là. Il faut aussi remettre ce questionnement dans un contexte où l'on se demanderait comment on peut faire pour proposer aux étudiants d'accéder à des ressources nouvelles. Dans certaines universités notamment étrangères, les étudiants sont beaucoup plus engagés dans des activités intra universitaires et rémunérés pour celles-ci. Ainsi ils captent des ressources. Il estime qu'en tant qu'administrateur, ceci l'a toujours interpellé et que la question mériterait un débat de fond. En tant que parent, il explique depuis un an avoir son premier enfant, dans l'Enseignement Supérieur et au vu du faible coût, il préfère cette solution économiquement parlant à celle de l'an passé où il investissait beaucoup plus dans sa pratique sportive que ce que ses études supérieures lui coûtent maintenant. Il estime que ceci n'est pas normal, dans le sens où, certains foyers qui pourraient assumer un coût supérieur, en termes de frais d'inscription, devraient être impactés par une augmentation.

**MME CARON** souhaite intervenir sur le débat et les besoins de Recherche et de Formation au niveau national. Elle pense que depuis déjà 20 ans, le système de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été profondément réformé. On vit depuis 20 ans avec chaque année des



restructurations et des réformes. Le résultat final est là. Pour la Recherche, le modèle a profondément changé et on vit sur les appels à projets. Les chercheurs, les Laboratoires et les équipes sont en permanence en quête d'argent, non pas pour une liberté de Recherche qui aurait été basée sur des fondements scientifiques, avec la logique et la culture du Laboratoire, mais sur des appels à projets de l'extérieur. Elle pense qu'il y a un vrai hiatus, sur ce que l'on veut faire faire à la Recherche publique. Elle entend bien qu'il faut aller vers les entreprises. La Recherche publique française, quoiqu'ait dit le Ministère, a toujours eu des liens avec l'industrie. Le CNRS a toujours eu des grands accords cadre avec les grands industriels. Elle témoigne de par son expérience personnelle, qu'elle a eu des contrats avec des entreprises basées sur un fondement scientifique. Mais là, c'est différent, l'injonction de recherche vient de l'extérieur. Elle s'interroge pour savoir si réellement on répond aux besoins de développement de l'industrie en France. Elle n'en est pas convaincue. Les Pays de la Loire sont une des régions les plus industrielles de France, et pourtant il y a ici un gros problème avec la Recherche R&D en entreprise, alors même que c'est la région qui touche le plus d'impôt Crédit Recherche. Elle souscrit à l'idée que les Laboratoires peuvent avoir un financement récurrent de base majoritaire. Elle pense que ce modèle-là ne tient pas en France. Les appels à projets financent une grande partie des CDD des Laboratoires, alors que ceci est, et elle le rappelle de l'argent public. Les grandes écoles, l'Université, les Laboratoires créent des fondations pour appeler au mécénat, mais ceci ne marche pas. Il y a une telle concurrence entre les équipes, les fondations, pour attraper l'argent que l'efficacité s'en trouve entachée. Elle souscrit complètement aux propos de **M.GUEVEL**, car à quel coût pour la Recherche, tout ceci se fait, lorsque l'on diminue les projets de recherche, ou que l'on axe sur des projets qui dureront maximum trois ans. Elle pense que sur les enjeux de la formation, on veut se tourner vers les besoins des entreprises pour les formations, mais actuellement, après avoir eu quelques mandats au CESER, elle estime que les entreprises ne souhaitent pas des formations très qualifiantes. Elles veulent des gens opérationnels immédiatement. Il y a un décalage entre le fait de former des gens qui soient capables de s'adapter aux évolutions de l'industrie, aux développements technologiques qui vont ressortir dans les emplois actuellement en Pays de la Loire et la volonté, comme le déclame souvent le MEDEF, d'avoir des gens rapidement opérationnels.

**MME BUZONI-GATEL** souhaite réagir sur le financement de la Recherche et les appels à projets. Pour avoir connu un système tout étatique, de support 100%, et un système américain basé uniquement sur les projets, elle pense qu'il ne faut pas sous-estimer ce qu'apporte en structuration de la pensée l'appel à projets. Ceci permet de se questionner car répondre à un appel à projets est très structurant. Le questionnement est intéressant comme moteur de la pensée du chercheur. Elle estime que le problème français est l'émiettement des projets et finalement, il n'y a pas de sécurité même sur trois ou quatre ans, pour répondre à une multitude de petits projets plutôt que de grands projets structurants.

**M.DRUE** souhaite apporter quelques précisions avant de passer aux votes. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'approbation du compte financier, des comptes consolidés, et de l'affectation du résultat 2015. Le vote contient deux éléments : l'affectation du résultat de l'exercice, qui est une procédure classique à hauteur de 9. 498 799.35 euros. Comme il a été dit par les Commissaires aux Comptes précédemment, l'année 2015 a été marquée par de nombreuses régularisations comptables qui ont impactées non pas le résultat de l'exercice mais le haut de bilan (comptes de classe 1) avec des effets sur le report à nouveau, en débit ou en crédit qui sont listées dans la délibération.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le compte financier 2015 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2015 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de Projets ;**

**Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 8 abstentions, l'affectation aux réserves :**

- **du résultat de l'exercice 2015 pour 9 498 799,35 € ;**
- **du report à nouveau de l'exercice 2015 pour 8 938 053,14 € correspondant aux écritures de correction relatives à la TVA (- 253 804,01 €), au patrimoine immobilier (- 835 775,09 €) , aux subventions d'investissement (10 509 629,31 €) et à l'inventaire physique (- 481 997,07 €) ;**

**L'augmentation des réserves découlant de ces opérations est en conséquence de 18 436 852,49 €.**

**LE PRÉSIDENT** souhaite remercier les administrateurs de leur vote unanime qui récompense les efforts de l'Etablissement. Il s'agit d'un très beau signal et un soutien collectif. Comme l'a rappelé **M.POUZAINT**, les élus ont assumé leur responsabilité à travers ce vote.

#### **POINT 5 : APPROBATION DE LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**M.BERNOUSSI** rappelle que le Conseil d'Administration doit approuver la désignation des nouveaux Commissaires aux Comptes. Cette désignation concerne deux cabinets pour la période 2016 à 2021. Il rappelle que l'AMUE pour le compte de ses adhérents, a référencé six cabinets possibles. Il y a eu une consultation de ces six cabinets. Le 17 décembre dernier, la Commission des Marchés a retenu KPMG et Deloitte.

**MME SAMI** souhaite savoir ce qui a motivé la décision de la Commission des Marchés. Elle estime qu'il est difficile pour elle de se prononcer sans avoir les critères de choix. **M.BIAIS** souligne qu'il s'agit d'une procédure d'appel d'offre classique avec une mise en concurrence et des critères prix, techniques et qualitatifs. Au vu de ces critères, le choix a été opéré par la Commission des Marchés de l'Université de Nantes. **MME SAMI** ne revient pas sur ce point qu'elle a bien compris, mais elle souhaite connaître les raisons du choix. **M.BIAIS** précise que la Commission des Marchés est souveraine et a fait le choix du mieux disant. **MME SAMI** estime que pour prendre une décision, elle doit avoir plus d'informations sur les critères et les comparaisons. **M.BARBU** précise que c'est le rôle de la Commission des Marchés qui est établi selon une procédure, avec une Commission qui est nommée et qui analyse tous les critères. Il y avait là des critères notamment de nombre de jours dans le cas d'un audit, de mise à disposition de l'établissement pour examiner et répondre à la demande, un audit de compte sur l'année. Les cabinets les mieux disant ont été retenus, en termes de nombre de jours, de qualité de l'équipe mise au service de l'établissement en termes de collaboration et de niveau de formation, et de prix.

**M.POUZAINT** précise qu'en 2012, c'était la première fois que l'Etablissement désignait un Commissaire aux Comptes. Cette expérience est désormais intégrée dans les critères de décision et d'analyse de la réponse aux critères. La Commission des Marchés a défini une grille de choix. Il estime que cette grille aurait pu être mise à disposition des administrateurs pour pouvoir prendre leur décision. Il souhaite savoir pourquoi il y a des co-commissaires aux comptes. **M.BARBU** rappelle que c'est une obligation en fonction de la taille de l'établissement. **M.BRANCHEREAU** précise que l'Université de Nantes ayant à la fois une Fondation d'un côté et une filiale d'un autre, il faut légalement deux Commissaires aux Comptes qui se partagent les dossiers.

**M.GUEVEL** se dit défavorable à refaire le travail qui a déjà été fait par une commission ad hoc. Pour autant, il ne faut pas que le Conseil d'Administration soit simplement une chambre d'enregistrement. Il ne doute nullement que la Commission ait travaillé sérieusement, mais il aurait apprécié être informé en amont sur l'organisation de la démarche et de la procédure. **LE PRÉSIDENT** précise que techniquement le travail de la Commission doit être validé par le Conseil d'Administration, pour autant il ne faut pas refaire le travail de la Commission. **M.BARBU** souligne que l'Etablissement a une grande habitude des marchés publics et la Commission se réunit pratiquement toutes les trois semaines. Les procédures sont bien rodées, avec un respect strict de la loi, un cahier des charges bien établi et des techniciens indépendants nommés.

**MME CARON** précise que la notion d'audit et d'expertise est importante pour les administrateurs puisque ils s'appuient dessus pour valider un certain nombre de décisions. Il est important de connaître les raisons des choix. Ce sont des grosses entreprises internationales, connues pour de grandes qualités mais aussi des problèmes. Le Conseil d'Administration doit selon elle, avoir une base fiable pour prendre la décision.

**M.POUZAINT** rejoint les interventions et souligne qu'il suffit de regarder et de lire le « Canard Enchaîné » pour se rendre compte qu'un certain nombre de problèmes sont posés sur des commissions qui concernent des grands organismes. Le fait d'avoir une procédure transparente est une garantie que toute celle-ci ait été bien menée. Il ne s'agit nullement d'une suspicion.

**LE PRÉSIDENT** rappelle la démarche de qualité, dans la mise en place des Commissaires aux Comptes qui a été très satisfaisante durant la précédente période. Ceci a d'ailleurs été démontré lors du point précédent.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 8 abstentions, la désignation des cabinets Deloitte et KPMG comme co-commissaires aux comptes pour la certification légale des comptes de l'Université de Nantes pour la période 2016-2021.**

#### **POINT 6 : APPROBATION DE L'ADHESION DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION DES IRS 2 ET CAMPUS**

**M.BERNOUSSI** rappelle que la mise en œuvre de l'IRS2 et Campus se fait avec deux copropriétaires, Nantes Métropole et l'Université de Nantes. Ceci nécessite la mise en place d'une association syndicale entre les deux copropriétaires pour gérer, notamment tout ce qui touche à la situation immobilière. Le montant total des charges est estimé à 396.000 € par an, reparti entre les deux copropriétaires. **M.BERNOUSSI** remercie **M.BRIOLET** pour son travail.

**MME CARON** souhaite connaître l'intérêt de cette association, et en quoi elle consiste exactement en termes de gestion, de maintenance, gestion des emplois. **M.BERNOUSSI** précise que l'association syndicale ne gèrera pas les emplois et que comme dans toutes copropriétés, il y a un syndic qui gère le bâtiment. **M.BRIOLET** précise que l'ensemble immobilier est divisé en volumes avec des parties indivises, avec Nantes Métropole. Pour gérer cet ensemble, il faut une personnalité morale distincte qu'est l'association syndicale. Il y a déjà la même situation sur la MSH avec une association syndicale libre qui gère l'ensemble immobilier dans des proportions moindres. Il faut une autre structure pour gérer l'ensemble car on ne peut pas avoir les deux propriétaires qui gèrent chacun de leur côté, notamment les parties communes, avec un ensemble de charges communes, qui doivent être gérées en concertation, par une autre personnalité morale. **M.BIAIS** précise que cet ensemble immobilier comprendra beaucoup de parties communes et des fonctions mutualisées. Il fallait un outil juridique qui permette de répartir les charges sur l'Université d'une part et sur les espaces qui seront mis à disposition par Nantes Métropole à des entreprises, d'autre part. Il rappelle que l'IRS est une structure qui comprend une partie qui héberge les UMR et une partie qui sera mise à disposition d'entreprises de biotechnologie et de start-up. C'est une structuration complexe sur laquelle il faudra être vigilant, pour avoir l'assurance que les prestations qui bénéficient aux entreprises, ne soient pas à la charge de l'Université. La structuration juridique solide et robuste prend tout son intérêt.

**MME SAMI** s'interroge sur le montant des charges. **M.BRIOLET** précise que comme l'ensemble immobilier n'est pas encore en service, il n'a pas de vision certaine des dépenses qui seront engagées. Il y a eu un gros travail de la Direction du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique pour établir un montant, en comparaison avec l'IRS UN, notamment sur le coût que représente un tel bâtiment. Il s'agit bien d'une estimation, avec une régularisation en fonction des coûts réels à la fin de l'exercice.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, l'adhésion de l'Université de Nantes à l'Association Syndicale Libre de gestion des IRS 2 et Campus.**

#### **POINT 7 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LOIRE »**

**M.BERNOUSSI** rappelle la validation et la création par les administrateurs en votant les statuts, de ce Pôle d'Enseignement Supérieur. L'idée était de regrouper un certain nombre d'écoles, de conservatoires de musique, d'écoles de danse et d'écoles de théâtre, qui se retrouvent à la fois sur la région Pays de la Loire et la région Bretagne. Il s'agissait de les fédérer et d'inscrire ces formations dans le schéma LMD. Ce pôle incluait les deux régions, les villes de Nantes, Angers et de Rennes et les Universités d'Angers, de Rennes 2 et de Nantes. La modification proposée aujourd'hui concerne l'intégration de Brest Métropole. La deuxième modification porte sur un changement de nom, l'intitulé « le Pont supérieur » devient statutaire. Il y a aussi d'autres modifications mineures sur les formations.

**M.ROUX** souligne que sur Brest, il y a seulement l'entrée de Brest Métropole, sans arrivée d'établissement universitaire.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.



**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des Statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Pôle d'enseignement supérieur Spectacle Vivant - Bretagne Pays de la Loire »**

**POINT 8 : APPROBATION DE LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE POUR LE DOCTORAT (PROCEDURE DITE DE « VAE DOCTORALE ») (APRES AVIS DE LA CR ET DE LA CFVU)**

**M.BERNOUSSI** rappelle que la loi de 2002 sur la modernisation sociale, permet à toute personne engagée dans la vie professionnelle depuis au moins trois ans, de demander à obtenir soit tout ou partie d'un diplôme, en faisant valider les acquis de son expérience. L'Université de Nantes est engagée depuis longtemps dans cette démarche de VAE, pour l'ensemble de l'offre de formation, Licence et Master. La formation doctorale n'était pas encore concernée. Il y a eu un travail effectué par la Direction d'Appui à la Formation Continue et la Commission de la Recherche pour mettre en place cette procédure pour l'obtention du doctorat. Il fallait prendre en compte l'aspect scientifique pour le doctorat, une procédure administrative d'accompagnement et une réglementation précise. La Commission de la Recherche a examiné à deux reprises le dispositif.

**M.BERNOUSSI** présente le dispositif. Au niveau de l'accueil, il s'agit avant tout du département VAE de la Direction d'Appui à la Formation Continue. Ensuite, il y a la question de la recevabilité qui va être regardée selon trois critères. Tout d'abord, il y aura un examen de la recevabilité administrative, à savoir au moins trois ans d'expériences pour prétendre à la formation. Le second aspect est pédagogique et c'est l'école doctorale qui va prendre en charge cet examen. Elle va désigner un professeur ou un HDR référent qui sera chargé d'accompagner le candidat et étudier son dossier. Enfin l'aspect scientifique sera examiné par la Commission de la Recherche qui devra statuer. Il y a donc une contractualisation entre le candidat à cette VAE et la Direction d'Appui à la Formation Continue. Il a un an maximum pour faire cette validation avec un tarif tous frais compris de 3200€. Une fois la validation effectuée, il y a une inscription à la scolarité, un accompagnement méthodologique et scientifique et une soutenance.

Cette procédure a été discutée par la Commission de la Recherche et validée à l'unanimité, ainsi qu'en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

**M.BERNOUSSI** précise qu'un document a été déposé sur le Prodoc, qui ne concerne pas la procédure en elle-même, mais qui explique ce qu'est la VAE doctorale.

**MME TRICHET** souligne que lorsqu'elle a regardé ce point, il y a une semaine, elle était gênée de voir que le point était basé sur un autre document qui n'était pas mis à disposition. Elle l'a demandé à **M.AVERTY**, qui l'a fait déposer sur la plateforme et elle l'en remercie. **M.BERNOUSSI** souligne que le point est à la jonction des instances Commission de la Recherche, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et Conseil d'Administration.

**MME OBLE** souligne que la VAE est un très bon dispositif même si effectivement elle constate une baisse des demandes de VAE. Depuis 2011 et accentué en 2013, il y a un plan de relance sur la VAE. Sur l'Enseignement Supérieur, il y a eu un rapport de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance, selon lequel, en 2013, 3900 personnes ont validé tout ou partie d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur, principalement en Licence et Master Professionnel. 80% étaient des salariés cadres et 20% des demandeurs d'emplois. Cette baisse des demandes de VAE s'explique d'abord parce que la France compte de plus en plus de diplômés. Ensuite, il y a une exigence de plus en plus importante des recruteurs qui fait qu'aujourd'hui, pour occuper un poste, il faut avoir le diplôme correspondant. Il y a même une tendance de déqualification. Les jeunes diplômés niveau Master, occupent des postes qui sont en surqualification. Les personnes qui pourraient véritablement bénéficier de ce dispositif, à l'espace cadre de Poleemploi, sont des demandeurs d'emplois senior, de profil autodidactes qui ont beaucoup de mal à s'engager dans ce dispositif. Ils ont tendance à demander des formations plutôt que d'entrer dans ce type de dispositif. Sur le financement, elle entend bien que le coût est supérieur pour un Doctorat, pour autant 3200€ pour les demandeurs d'emploi reste un coût élevé, la prise en charge s'élevant à 1440€. Elle souhaite savoir si pour les demandeurs d'emploi, il y aura un tarif plus bas. **M.BERNOUSSI** souligne qu'à l'Université de Nantes, il y a un tarif particulier pour les demandeurs d'emploi, même pour la VAE. **MME OBLE** revient sur l'obtention de la VAE partielle et elle souligne que dans le document, il est précisé que le financement du coût pédagogique de prescription suivie ou réalisation, peut être pris en

charge au titre de la formation continue, ce qui signifie que ce n'est pas forcément systématique. Elle a alors questionné la Direction de Polemplei. Pour la VAE partielle universitaire, normalement la formation universitaire n'est pas prise en charge dans les dispositifs CPF Polemplei ou Région, mais là, il y aurait possibilité d'un financement. Sur la durée de l'accompagnement, les 8 à 12 mois mentionnés dans le document ne sont que la durée de l'accompagnement et pas la durée totale de la VAE. Pour valider un titre ou un diplôme, il n'est pas nécessaire de passer devant un jury. Ici, dans le dispositif proposé il y a un passage devant un jury. **M.BERNOUSSI** le confirme. **MME OBLE** précise qu'il y a mise en place pour les demandeurs d'emploi, du conseil en évolution professionnelle. Aujourd'hui les organismes en charge de la formation collective sur la VAE, renvoient les demandeurs d'emploi pour que Polemplei vérifie la pertinence du dispositif VAE. Sur l'Enseignement Supérieur c'est parfois assez complexe, notamment de choisir le titre. La Région va mettre en place un service de conseil expert. Dans la période transitoire, elle souhaite savoir si Polemplei peut continuer à envoyer des demandeurs d'emploi même si ils ne sont pas forcément validés. Au-delà de la VAE, elle estime que la France n'accorde pas assez de place et de droit au Doctorat. Elle cite le vadémécum et estime elle aussi, que le diplôme doit apparaître dans les conventions collectives et doit être reconnu dans la fonction publique. Il est également nécessaire de voir une évolution des mentalités des recruteurs qui continuent à recruter essentiellement des ingénieurs ou des grandes écoles, y compris sur le secteur de la Recherche et du développement à la place des docteurs. Il y a une grande méconnaissance des entreprises sur ce que peuvent apporter les docteurs. **LE PRÉSIDENT** remercie pour cette vision d'expert.

**MME CARON** estime qu'il est très important qu'il y ait une soutenance. Se discutent à l'heure actuelle le décret et l'arrêté correspondant à la formation doctorale. La version précédente édulcorait cette soutenance et entendait permettre à des personnes ayant travaillé par ailleurs, d'avoir le doctorat sans passer par la procédure, qui est garante de la qualité du doctorat.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, la procédure de validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle pour le Doctorat telle que présentée.**

#### **POINT 9 : PRESENTATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2016 (APRES AVIS DE LA CFVU)**

**M.BERNOUSSI** présente la répartition du FSDIE. Il rappelle que le FSDIE est un montant fixe prélevé sur les droits d'inscription de 16€. Cette somme est répartie entre l'aide sociale d'urgence, déléguée au CROUS, de 40.000€ et une autre part réservée aux initiatives étudiantes qui est de 273.000€ et qui se décompose en un certain nombre de rubriques. Cette répartition a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Au niveau de l'aide sociale d'urgence, déléguée au CROUS, au vu des reliquats 2014 et 2015, on voit que 194 étudiants ont bénéficié de cette aide, attribuée par le biais des assistantes sociales, avec une commission du CROUS. On voit aussi que 205 aides ponctuelles ont eu lieu. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une participation aux frais d'étude qui a été demandée.

Le deuxième volet concerne le financement des associations représentatives. Chaque association qui a des élus au niveau des différents conseils aura une part fixe de 1000€ par association et 150€ par siège.

Le dernier volet concerne le soutien aux initiatives étudiantes, avec la distribution entre les grands volets, le FSDIE centralisé, les conventions annuelles avec les différentes associations étudiantes et le FSDIE décentralisé. Pour les conventions annuelles, **M.BERNOUSSI** présente la liste des associations que l'Université subventionne, avec les parts respectives. Pour 2016, il est proposé une répartition fondée sur le même montant et la même distribution. Les signatures des conventions auront lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars avec toutes les associations.

**M.BERNOUSSI** souligne que le FSDIE a intégré la démarche qualité de l'Etablissement avec un objectif, celui d'améliorer la qualité du service aux étudiants et de stabiliser les fonctionnements, notamment en validant très clairement l'organisation de la Commission FSDIE centralisée et la procédure de traitement d'un dossier de demande de FSDIE décentralisé.

**MME LALLEMENT** s'interroge sur la nouvelle répartition 2016. Le FSDIE est un prélèvement d'une somme fixe sur les frais de scolarité. Il y a une constante augmentation de ces frais, alors qu'elle constate qu'en 2014/2015, la somme était d'environ 313.000 € alors que pour 2016, elle est de

287.500€. Elle souhaite savoir d'où vient le décalage. Sur le montant global de l'enveloppe FSDIE, **M.BERNOUSSI**, précise que pour cette année elle serait de 350.000€, selon une estimation de **M.BRANCHEREAU**. **MME LALLEMENT** précise que par rapport aux financements des organisations représentatives étudiantes, la somme pour 2016 serait de 7800 €, ce qui en deçà des sommes habituelles. **M.BERNOUSSI** souligne qu'il s'agit là aussi d'une estimation. **MME BELLEIL** informe que l'estimation a été faite avant les élections de février, il ne s'agit donc que d'une projection. Toute la répartition vient d'être faite selon le calcul présenté par **M.BERNOUSSI** et les organisations ont donc reçu le courrier contenant leur attribution pour le mandat qui va démarrer.

**MME SAMI** estime que 40.000€ par rapport à la somme totale dédiée à l'aide aux étudiants, lui semble faible. En principe, c'est entre 10 et 20%. En calculant au plus juste, on s'approcherait des 57.000€. Elle considère qu'il y a un grand nombre d'étudiants en difficulté. Depuis quelques années, pour ceux qui veulent bien répondre lors de ses cours, elle demande quels sont ceux qui travaillent, combien d'heures ils font et pourquoi sont-ils forcés de le faire. Le pourcentage d'étudiants qui travaillent est très important, le nombre d'étudiants qui précise qu'ils le font pour vivre, car ils ne peuvent pas faire autrement, est très élevé. La majorité des parents ont des moyens limités, pour ne pas dire moindres. Augmenter les frais d'inscription, ne serait pas possible pour bon nombre d'entre eux. Elle estime que 1% pour les transports, 2% pour la santé, 4% pour le logement, 5% pour l'aide alimentaire, avec seulement 40.000€ lui semble très faible. Elle pense qu'un effort pourrait être fait, quitte à diminuer certaines des dotations. Elle milite pour que ce pourcentage soit augmenté. La réponse qui lui avait été donnée l'an passé, était de dire que de toute façon, le CROUS n'utilisait pas toute la somme. Elle pense néanmoins pour l'avoir elle-même expérimentée avec un étudiant, qu'ils ne sont du tout, informés. Il faut une information beaucoup plus importante. **LE PRESIDENT** remercie pour cette intervention. Il rappelle le débat sur le CROUS et l'information que tout n'était pas consommé. L'information a été bien faite et cette année, tout a été consommé. **M.BERNOUSSI** souligne qu'à l'époque, **MME BELLEIL** et **M.PELLETIER** qui était Vice-Président Etudiant, avaient découvert que seuls 15.000€ étaient utilisés, le reste disparaissait dans les comptes de résultat du CROUS et ne bénéficiait pas aux étudiants en situation difficile. Le fait d'avoir repris en main le dossier et d'avoir réparti la somme en deux fois, a permis de voir l'enveloppe totalement consommée. **M.BERNOUSSI** précise que ce n'est pas le seul dispositif. **LE PRESIDENT** signe chaque jour des demandes de remises gracieuses ou autre exonération de frais d'inscription. Enfin, il précise que le SUMPPS étant un centre de soins, l'étudiant peut s'y rendre dès qu'il s'agit de questions de santé. **MME BELLEIL** souligne elle aussi qu'il n'y a pas que 40.000€ d'aide sociale aux étudiants. Il y a aussi les aides exceptionnelles du CROUS, de la Ville de Nantes, par le biais d'une convention pour abonder le fonds des aides spécifiques, et autres collectivités. Le dispositif est très complet et le service social « CROUS – Université de Nantes » est très fréquenté.

**M.ROUX** souhaite apporter un élément supplémentaire. Il fait le même constat que **MME SAMI**, avec en plus, selon lui une augmentation en proportion du nombre d'étudiants qui travaillent. Il souhaite savoir s'il y a une vision globale de cet élément, sur l'ensemble de l'Université qui pourrait donner le nombre d'étudiant qui travaille, le nombre d'heures et dans quelles conditions. **LE PRESIDENT** souligne que globalement au niveau national, 25% des étudiants travaillent de manière obligatoire, souvent un travail subi. Les chiffres pourraient être plus précis par le biais de l'Observatoire de la Vie Etudiante(OVE). **LE PRESIDENT** précise que le diagnostic est largement partagé.

**MME TRICHET** souligne que la somme de 40.000€ pour l'aide sociale via le CROUS était fixée comme suffisante puisqu'elle n'était jamais consommée, mais elle estime que le fait qu'elle soit consommée cette année est un indicateur qu'elle peut être réévaluée. Elle était fixée alors qu'elle aurait pu être indexée en pourcentage. Ceci pourrait être une évolution.

**MME CARON** estime aussi que l'enveloppe n'était pas utilisée par manque de communication. Le travail a été fait et le résultat s'en ressent. Il serait intéressant de savoir quels besoins ont les étudiants nécessiteux, en santé ou encore pour les frais d'inscription. Une étude plus poussée permettrait d'offrir l'enveloppe nécessaire dans tel ou tel domaine. Il y a un certain nombre d'enveloppes ou d'aides pour lesquelles finalement, on n'a pas d'idée globale sur ces aides possibles actuelles. Ceci permettrait de savoir ce qu'il est possible de faire pour les aider. Il y a de plus en plus d'inscrits dans l'établissement qui auraient besoin qu'on les aide d'une manière diversifiée.

**M.BIAIS** estime qu'il faut une analyse globale. Au niveau du SUMPPS, un centre de santé a été ouvert. Il y a aujourd'hui un interne de santé public, affecté et qui est actuellement en train de travailler le dispositif de prévention collective. Il y a une augmentation des consultations médicales. Il y a un énorme travail pour essayer d'ouvrir et de développer ce centre de santé, ce qui n'est pas le cas

de toutes les universités. Il n'y a que 14 centres de santé en France, aujourd'hui. Ce genre de structure doit être consolidé et professionnalisé car elle participe au soutien global que l'Etablissement peut apporter aux étudiants. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il s'y est rendu cette semaine en compagnie de **M.BERNOUSSI** et de **M.BIAIS**.

**MME TRICHET** souhaite souligner que ce n'est pas pour autant qu'il faut négliger le soutien aux associations engagées dans la solidarité pour les étudiants qui sont aussi le lieu d'expression des besoins. Il faut continuer à soutenir ces associations de la même façon. **LE PRÉSIDENT** souligne que l'Université de Nantes est l'endroit où il y a le plus de vie associative en France et où il y a le plus de soutien.

**M.TOUCHARD** souligne qu'il ne se réjouira pas de voir que l'enveloppe pour l'aide sociale d'urgence est complètement consommée. Ceci dénote d'une forme de précarisation de la situation des étudiants. Il se dit pour une revalorisation de cette enveloppe, à rediscuter lors d'un prochain Conseil. Il revient sur la réforme envisagée durant l'année, du FSDIE avec une enveloppe commune et souhaite savoir où en est le projet. **M.BERNOUSSI** signale que ce projet n'a jamais été soumis au Conseil d'Administration.

#### **POINT 10 : APPROBATION DES TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS**

**M.BERNOUSSI** présente les tarifs.

**MME OBLE** revient sur la proposition de tarif formation continue 2016/2017 et sur les intitulés des DUT dit de « formation initiale » qui coûteraient plus cher que celui en formation continue. **M.POUZAINT** pense qu'il s'agit d'une erreur. Tous les étudiants quel que soit leur âge, qu'ils soient en reprise d'étude ou pas, lorsqu'ils sont en formation initiale, doivent se voir appliquer les frais universitaires classiques. Il estime qu'il s'agit juste d'un problème de présentation et de formulation. C'est une formation continue à temps complet.

**M.POUZAINT** souligne que tous les tarifs de l'IUT pour la formation continue ont été réévalués et augmentés à hauteur de 15%.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour et 5 abstentions, les tarifs, dons et subventions détaillés dans le tableau ci-joint.**

#### **POINT 11 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES**

**M.BERNOUSSI** présente les dossiers de remises gracieuses.

**MME OBLE** était déjà intervenue pour des DU, pour des demandeurs d'emploi, pour lesquels, il n'y avait pas de prix préférentiel. Les montants évoqués soulèvent le problème des DU qui ne sont pas pris en charge par l'entreprise.

#### **POINT 12 : RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHES ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT EN 2015**

**M.BERNOUSSI** présente le rendu-compte des conventions et marchés signés par **LE PRÉSIDENT** en 2015. Il rappelle que le Conseil d'Administration a donné délégation au **PRÉSIDENT** pour signer les conventions, avec un rendu-compte chaque année.

Les conventions sont réparties par Direction et par nature. Les premières concernent les conventions gérées par la Direction des Affaires Juridiques, les Composantes et les Services Communs. Chaque année, il est procédé à un recensement de ces conventions instruites dans les Composantes ou dans les Services Communs. Depuis 2013, il y a une légère tendance à la baisse, souvent parce qu'il n'y a pas suffisamment de remontées. Pour 2015, 794 conventions ont été conclues contre 820 en 2014. Cette baisse de 3% ne se répercute pas de la même façon. Il y a une hausse de 5.8% du nombre de conventions instruites par la Direction des Affaires Juridiques, et une baisse de celles faites en Composantes. Les partenaires avec qui les conventions sont signées, sont soit des partenaires privés, des associations, ou encore des partenaires institutionnels.

Pour les conventions instruites pour la Recherche, ce sont des actes d'engagement signés par **LE PRÉSIDENT** ou son délégataire : ce sont soit des conventions de subvention, soit des contrats

de collaboration soit des contrats de prestation. 444 contrats ont été signés en 2015 contre 472 en 2014. Ces contrats représentent 30 millions d'euros en tout. Or ce chiffre est légèrement déformé car il y a 11 millions d'euros en lien direct avec toutes les démarches Recherche Formation Innovation (RFI).

Pour les conventions instruites par la Direction des Affaires Financières, il y a 103 marchés publics qui passent par la Commission des Marchés. Le montant pluriannuel est de 21 millions d'euros. Il lui semble important de relever qu'au niveau des territoires, la part la plus importante se situe au niveau de la Région des Pays de la Loire, ce qui montre encore une fois, que l'Université est un acteur économique important.

**MME OBLE** s'interroge au vu notamment de la répartition des ressources propres de la Recherche, et elle voit que les collectivités territoriales sont le plus gros financeur. Il y a eu un changement de majorité récemment, et elle souhaite savoir ce qu'il va advenir de l'appui du Conseil Régional sur la Recherche. **LE PRESIDENT** se dit attentif à cette question. Il a rencontré le nouveau Président de la Région, le 8 février dernier, en mettant un certain nombre d'arguments et d'éléments dans la discussion et notamment la quantification de tous les contrats signés avec la Région, de manière à fidéliser ceci. La stratégie Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation, est plus lisible au niveau régional, qu'au niveau national. Il souligne qu'il faut pérenniser les moyens attribués à l'Etablissement. Il n'y a pas eu d'engagement à l'euro près mais il n'a pas senti non plus de remise en cause. Pour autant, il souhaite rester extrêmement vigilant sur la manière de faire. Il y a une politique de rattrapage par rapport à d'autres régions, qui ne se voit pas ailleurs, y compris chez les voisins. Il faut absolument la continuer. **MME OBLE**, qui est membre du CESER, informe que le dossier ne fait pas partie des plans d'urgence de la nouvelle majorité.

**MME DRONNEAU** remercie pour cette présentation des conventions. Elle s'étonne que les services centraux n'arrivent pas à obtenir l'exhaustivité de tout ce qui est signé au nom de l'Etablissement. Elle s'interroge sur un outil commun qui permettrait à chacun de s'y retrouver et de savoir qui fait quoi sur une convention, qui est en charge du suivi, à quel moment elle est enfin signée par toutes les parties. Tout ceci provoque des délais par rapport à la récupération de recettes. **M.BIAIS** précise qu'il y a un outil prévu pour dématérialiser les conventions. Il espère qu'au moment du déploiement, il ne se verra pas accusé de « centralisation ». Il partage le diagnostic évoqué et l'objectif de cet outil est de non seulement dématérialiser mais aussi de revoir le circuit de traitement des recettes. Aujourd'hui, l'Etablissement n'a pas la garantie que l'intégralité de ce qu'on doit facturer le soit bien. La recette à l'Université est parent pauvre du système, ceci est culturel. On retrouve encore dans certains locaux, des chèques non encaissés de 2008, en rapport notamment avec la formation continue. Il faut aussi développer et promouvoir le paiement en ligne. **M.DRUE** et **M.BRANCHEREAU** ont fait de la refonte du circuit de traitement de la recette, une priorité dans le cadre du projet GBCP. L'Etablissement perd de l'argent chaque jour du fait d'un mauvais circuit de traitement. Il faut aussi faire du contrôle a posteriori, pas systématique mais plutôt aléatoire, pour vérifier qu'en proximité comme en central, on facture l'intégralité de ce qui doit l'être.

**MME CARON** souhaite plus de précisions sur les démarches RFI, car la Région est aussi concernée. Ensuite sur les conventions instruites par la Direction des Affaires Juridiques, il y a une ligne de la page 5, intitulée « Convention de reversement dans le cadre de la politique de site - mise en place de l'UBL » d'un montant de 464.000 € qui l'interroge. Enfin, elle souhaite savoir s'il y a eu une réactivation du cabinet pour le projet IDEX. **M.BERNOUSSI** précise que pour la convention UBL, ceci a été présenté lors du budget sur la masse salariale. **LE PRESIDENT** souligne qu'il s'agit des 112 postes répartis sur 3 ans, où l'Université de Rennes 1 et l'Université de Nantes ont servi de boîte aux lettres. **LE PRESIDENT** informe que le prestataire pour l'IDEX UBL+ n'a pas été sollicité à nouveau. **M.BERNOUSSI** souligne que l'Université de Nantes est porteuse de quatre RFI comme établissement principal de l'ensemble des RFI mis en place. Elle est partenaire principal d'un certain nombre et non associée à certains. Ces RFI sont des financements de la Région, et une participation de différents établissements. Aujourd'hui, tous ces contrats pour les RFI ont été signés. Les thématiques portées par l'Université sont le numérique, Bioregate, Alliance Europa, industrie culturelle et créative. **LE PRESIDENT** rappelle la vigilance sur la cohérence de cette politique.

**M.POUZAINT** rebondit sur le changement de majorité au Conseil Régional. Compte tenu du contexte des finances de l'Université, et de la dynamique du territoire, il souligne qu'il sera particulièrement vigilant et exigeant sur les choix qui seront faits. Il n'est nullement question de faire un procès d'intention, mais il faut rappeler un certain nombre de points durs. Comme rappelé dans les conventions, le financement des collectivités n'est pas seulement en terme financier, mais aussi en termes d'accompagnement, de dynamique de territoire. La Région finançait jusqu'à présent par un grand



nombre de modalités différentes, qui permettaient d'accompagner largement la dynamique de l'Université, secteur des Sciences humaines et sociales compris. Il sera vigilant pour qu'il n'y ait pas de remise en cause des financements, comme par exemple pour financer un colloque sur le genre comme c'est le cas actuellement, ou encore financer un laboratoire « religion athéisme » avec un diplôme universitaire qui y est adossé. La diversité et l'impact de l'Université doivent être bien pris en compte. Même si il se dit en désaccord avec l'équipe de la Présidence de l'Université sur certains dossiers, il informe d'une solidarité totale sur ce point-là. Il montra au créneau si besoin.

**MME SAMI** s'interroge sur un intitulé de la page 5, « convention de subventionnement association UBL ??? ». **M.BRIOLET** informe qu'il s'agit d'une coquille du document.

**LE PRESIDENT** remercie les administrateurs pour la confiance accordée en 2012, en lui déléguant les compétences en matière de convention. Au vu du volume de conventions signées, la présentation avant signature au Conseil d'Administration est un réel frein.

### **POINT 13 : QUESTIONS DIVERSES**

- **Listes électorales UBL** : **MME CARON** explique avoir fait parvenir au **PRESIDENT** un message indiquant qu'il y avait beaucoup de dysfonctionnements dans les inscriptions sur les listes électorales de l'UBL. Ceci pose un gros problème pour le CNRS puisque les électeurs n'étant pas sur les listes électorales, comment faire pour présenter des listes de candidats ? Un grand nombre de personnes n'a pas été inscrit au niveau des listes de l'UBL. Elle précise qu'à l'Université de Nantes il y a très peu de difficultés, alors qu'Angers et Rennes sont largement concernées. Elle explique qu'elle ne sait toujours pas qui elle peut présenter alors même que le délai pour le dépôt des candidatures est fixé à lundi 29 février. Il y a un gros souci matériel, les agents CNRS sont profondément lésés dans cette situation. **LE PRESIDENT** revient sur le courrier rédigé par **MME CARON**, du 22 février, qui fait suite à une première alerte sur les sites d'Angers et de Rennes. Il explique avoir demandé à **MME PENISSON** de faire le point. Il confirme que le travail a bien été fait à Nantes, il reste des petits points liés à des problèmes de date de naissance notamment ou des nouveaux arrivés, qui restent à la marge. Il a échangé avec **MME DAVID** du CNRS, sur le sujet pour insister et que le problème soit résolu le plus rapidement possible auprès des établissements. **MME CARON** s'interroge sur la manière de présenter les listes dans une telle situation. **LE PRESIDENT** souligne qu'il ne peut pas intervenir à la place des universités d'Angers ou de Rennes. **MME CARON** s'interroge sur la possibilité d'un recours. **MME PENISSON** précise qu'il suffit simplement pour l'agent qui n'est pas inscrit de faire une demande de rectification auprès de l'UBL. Les demandes de rectification sont possibles jusqu'au jour du scrutin. Elle invite **MME CARON** à mettre les agents même non-inscrits dans la liste de candidature, et demander simultanément l'inscription de l'agent au bureau des élections UBL. **MME CARON** précise que la communication avec le bureau UBL est difficile, et que de nombreuses demandes sont à ce jour en attente. **LE PRESIDENT** propose d'envoyer un message aux collègues des universités concernées, afin de rectifier la situation. **MME TEXIER** souligne que la qualité de candidat dépend de la qualité d'électeur. L'agent se porte candidat et au moment de la vérification par le bureau des élections de la qualité d'électeur, celle-ci sera assurée.
- **Les dépêches AEF** : **M.GUEVEL** précise que depuis maintenant plus d'un mois, il constate sur certaines dépêches AEF qu'il y a cette notion « d'université de Recherche ». Il se dit surpris que l'AEF se permette de caractériser de la sorte certaines universités. Sur les universités dites intensives en Recherche, **LE PRESIDENT** souligne qu'il y a des petits lobbyings, même au sein de la CPU, ce qui explique la difficulté. Certaines se qualifient de petites et moyennes, d'autres intensives en Recherche. Il y a une vraie cacophonie. Le critère tel qu'il est avancé est l'appartenance à la League of European Research Universities (LERU). Ceci est basé sur les classements internationaux notamment celui de Shanghai, et 3 ou 4 en France, qui font partie de la LERU. Son Président est celui de Strasbourg. Il s'agit d'une entité européenne qui va peut-être s'étendre avec un certain nombre de critères, avec la position dans les classements. C'est une sorte de lobbying assez écoutée par le Ministère aujourd'hui. Elle existe depuis bien longtemps même si elle est mise en avant aujourd'hui, car dans le débat sur la sélection notamment, ils ont des postures communes. Si il a été invité le 7 janvier dernier, c'est parce que l'Université de Nantes arrive à cette limite de critères pour entrer dans ces universités intensives en Recherche. Mais attention à ce critère, qui pourrait signifier que tous les autres établissements ne font pas de Recherche ou que certains ne sont voués qu'à faire de la formation par exemple. Il faut se méfier de cette visibilité. Au mois de janvier avec

les Inspecteurs du Ministère, il y avait un débat binaire « Recherche - formation », alors que **LE PRESIDENT** leur a expliqué que ce dont il s'agit c'est Recherche et formation en lien avec le territoire. Le profil de l'Etablissement est en fait un trépied.

- **La sélection en Master** : **M.GUEVEL** souhaite connaître la position de l'Université de Nantes au sujet de cet imbroglio. **LE PRESIDENT** souligne qu'il a eu la réponse de **MME VALLAUD-BELKACEM** lors de sa visite à l'IUT de La Roche sur Yon hier, pour expliquer ses propos à l'Assemblée Nationale, où il y a des éléments de justifications. C'est un exercice qui n'était pas très facile pour elle. Il répète la position, à partir du moment où l'on se trouve dans un système LMD, lorsque l'on rentre en Master, on rentre en Master. La sélection entre le Master 1 et le Master 2, est un élément bâtard, qui fait suite à des pratiques liées au DESS et DEA qui n'ont jamais été réformées car il n'y a jamais eu de courage politique, de manière à éviter les aspects juridiques qu'on a aujourd'hui. En tout état de cause, si l'on est obligé de prendre tous les étudiants de Master 1 en Master 2, l'Etablissement ne pourra pas. La loi restrictive des formations sélectives qui pourraient permettre de garder le fonctionnement actuel impose une réponse. **LE PRESIDENT** souhaite répondre pour l'Université de Nantes, qu'on ne répond pas et que tous les Masters pourraient être soumis à cette règle, pour éviter de jouer le jeu de cette hypocrisie ancienne, qui fait qu'aujourd'hui on est à la merci d'une décision juridique et d'un imbroglio impossible. Une dépêche va paraître contenant la position des Vice-Présidents Formation au plan national, qui ont voté à l'unanimité cette position en disant qu'il faut clarifier les choses.
- **Le suivi de carrière** : **M.GUEVEL** s'interroge sur le processus mis en place et le calendrier annoncé par les sections CNU. **MME LE FICHANT** précise qu'il y a eu un moratoire adopté par la Commission Permanente du CNU en décembre dernier qui démontre qu'il n'y a aucun intérêt à un suivi de carrière uniquement basé sur du volontariat des sections et des enseignants-chercheurs. Ceci générerait pour le CNU une masse de travail qui n'était pas possible. A priori, il n'y aura pas de suivi de carrière pour l'année 2016.
- **La situation de l'IRFFLE** : **M.ROUX** évoque la rencontre avec les personnels pour leur présenter un certain nombre de décisions. Il souhaite avoir des éléments sur les décisions prises pour cet institut et connaître les conséquences tant pour les personnels, BIATSS ou enseignants-chercheurs, enseignants contractuels qui sont très nombreux ou même étudiants. Il voudrait connaître l'incidence sur le projet Nouveau Tertre, puisque le projet a été construit avec l'IRFFLE dans l'état actuel. Il évoque des inquiétudes visibles sur le terrain. **M.BERNOUSSI** rappelle que l'IRFFLE a traversé une période de crise assez importante et qu'à la veille de la rentrée, il y avait 300 étudiants étrangers qui étaient à Nantes, sans aucun personnel pour faire les emplois du temps et assurer la rentrée. Il a fallu une réaction rapide, et il remercie en ce sens **M.BIAIS** qui a délégué en urgence un personnel pour assurer la rentrée. L'IRFFLE présente de nombreuses problématiques. C'est une sorte de Composante de l'Université mais qui est en fait un département de formation créé à titre provisoire depuis 2004, qui n'a jamais été changé. Au vu des statuts de ce département, la raison même de sa création, n'existe plus. Le préambule des statuts dit clairement que « l'IRFFLE est créé comme composante, département de formation pour être la composante d'adossement du Master mention Lettre et Langage, spécialité Français Langue Etrangère ». Ce Master n'existe plus aujourd'hui. Enfin, **M.BERNOUSSI** précise qu'il y a un laboratoire adossé à cet institut, de manière non statutaire. Ce laboratoire au regard du poids régional, comporte quatre enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes dont uniquement deux de l'IRFFLE et deux publiant et une dizaine de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO). La Recherche existe en terme d'écriture, mais pas en réalité puisqu'il n'y a que deux enseignants-chercheurs au sein du laboratoire qui est quand même très déséquilibré par rapport à l'UCO. L'évaluation HCERES est en cours et il faudra la prendre en compte. **LE PRESIDENT** souhaite insister sur l'évaluation HCERES, et dire que l'on ne peut pas statuer tant que l'on n'a pas le dossier d'évaluation et le positionnement du laboratoire qui est un élément important dans la décision. **M.BERNOUSSI** souligne que l'IRFFLE est composé de certaines entités. Il y a à la fois un centre de langue qui a des particularités et qui fait du Français Langues Etrangères pour les étudiants étrangers qui viennent à l'Université de Nantes. L'idée au vu de tous ces éléments, et au vu de tout ce qui se passe au niveau national, est de revenir à un centre de langue très concentré sur la mission première et la stratégie de l'Université au niveau des étudiants étrangers qui viennent en France. Il pourrait s'agir aussi d'instituer au sein de l'Université de Nantes un grand service commun de langue qui ferait à la fois les langues pour les étudiants qui partent vers l'étranger et le français langue étrangère pour les étudiants étrangers. Le Master doit rejoindre une vraie composante qui a une

dynamique Formation Recherche. Le laboratoire a été intégré de façon informelle non statutairement depuis 2004. Adossé à une Composante où il y a une vraie dynamique, ce laboratoire pourrait certainement se développer différemment. Il évoque la mise en place d'un dispositif afin de recevoir tous les personnels, un par un et il en profite pour remercier tous les services, notamment la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social et la Direction des Affaires Juridiques. Il explique qu'à part le laboratoire qui s'interroge sur son avenir, les personnels étaient dans la même direction que l'équipe présidentielle. **MME LE FICHANT** ajoute qu'un calendrier a été mis en place qui permettra aux personnels administratifs qui le souhaitent de participer au mouvement académique ou au mouvement interne. Pour les personnels enseignants, ils seront reçus individuellement selon leur demande. **M.GUEVEL** rappelle qu'il appartient au Pôle LLSHS et même à sa gouvernance, et il souligne que **M.KERSAUDY** l'actuel Directeur de l'IRFFLE en fait aussi partie. Il indique suivre tous les développements autour de cette question depuis près d'un an. Il soutient totalement la démarche engagée par l'équipe présidentielle sur ce sujet et le devenir de l'IRFFLE. Pour avoir échangé avec l'actuel Directeur de l'IRFFLE, il souhaite informer les administrateurs qu'il soutient et accompagne aussi cette démarche car la situation n'est plus tenable. Le modèle est complètement aberrant et il faut en sortir, tout en se préoccupant des situations et bien accompagner les agents.

- **Les autorisations de cumul** : **M.POUZAINT** informe que l'Université Catholique de l'Ouest a prévu des formations dans l'agglomération nantaise. Il souhaite savoir si **LE PRESIDENT** signera des autorisations de cumul pour les enseignants de l'Université de Nantes sur des postes statutaires, qui iraient « faire des ménages » dans cette formation qui a sûrement beaucoup d'intérêt. Dans le service statutaire, il y a des obligations et une certaine déontologie à avoir. **LE PRESIDENT** précise qu'il n'y a pas de guerre « public-privé », chacun garde sa place. L'implantation d'un campus sur la ville de Rezé n'est pas une vraie concurrence avec ce qui est développé à l'Université de Nantes. Sur l'autorisation de cumul, il précise qu'il y en a beaucoup aujourd'hui, et ce n'est pas propre à l'Université Catholique de l'Ouest. Il souhaite préciser que ces implantations ne sont pas faites en dialogue avec les établissements, contrairement à ce qui est parfois rapporté. Il se dit vigilant pour que ce soit sur un site distant, et pas face aux Composantes de l'Université. **M.POUZAINT** revient sur les autorisations de cumul, et précise qu'il faudra rappeler les choses. Enseignant sur un poste public, ce n'est pas uniquement donner des cours à des étudiants, c'est aussi de la pédagogie, des enseignements, de l'organisation. Aller à l'extérieur pour donner des cours, se fera au détriment du service public de formation initiale et continue de l'établissement dont on reste le salarié. **MME SAMI** signale que c'est une question qui s'est déjà posée, pas forcément pour cet établissement. D'une manière générale, elle estime que se pose aussi le problème des enseignants de l'Université de Nantes qui servent de caution à des formations extérieures. C'est un droit de chacun de faire des heures complémentaires s'il en a envie, en même temps, il y a un certain nombre d'institutions publiques ou privées qui vivent aux dépens de l'Université et qu'on aide à vivre. Il y a grand nombre de formation qui ne pourraient pas se faire si certains collègues de l'Université n'allaient pas faire des heures complémentaires. La question de cumul relève même de l'éthique parfois. Elle souhaite qu'une position soit prise rapidement. **LE PRESIDENT** précise que dans le cas d'une Composante de l'Université, il avait souhaité que la Composante se positionne. Les premiers concernés sont selon lui, les Composantes. Par rapport au privé, il souhaite apporter deux éléments, qu'il défendra jusqu'au bout. La qualité doit être là et il ne peut nullement cautionner des formations qui ne seraient pas de qualité. Le privé ne doit pas être un recours subit pour un étudiant, parce que le public n'a pas été en mesure de proposer un parcours. **MME SAMI** estime que ceci ne répond pas à la question du positionnement du Conseil d'Administration. **M.BERNOUSSI** estime que l'autorisation de cumul est un sujet compliqué sur lequel il est difficile de se positionner de façon absolue. Il y a des autorisations de cumul qui sont concevables et d'autres moins. Sans forcément se positionner, il y a un suivi de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social. Toutes les demandes qui remontent à la signature du **PRESIDENT** sont analysées et passent par le biais des Directeurs de Composantes. En revanche, il n'est pas possible de contrôler lorsque l'employeur secondaire prend l'enseignant sans exiger cette autorisation de cumul. **MME DRONNEAU** souligne que ceci reste une obligation pour chaque personnel d'avoir cette autorisation de cumul pour aller travailler ailleurs. **MME LE FICHANT** estime qu'il est difficile de mettre un veto absolu à un enseignant mais peut être en termes de communication, rappeler et insister sur le fait que toute activité effectuée en dehors de l'Université doit faire l'objet d'une demande de cumul. **M.MENUET**



précise que pour l'Université Catholique de l'Ouest, l'Université d'Angers a refusé de signer les autorisations de cumul.

- **LMD : MME OBLE** revient sur le débat précédent et souligne qu'avant la mise en place du système LMD, la maîtrise était un diplôme reconnu « bac+4 » dans les recrutements. Aujourd'hui, le niveau « bac+4 » n'existe plus, hormis quelques niches rares. Si une sélection doit s'opérer, elle doit se faire entre la Licence et le Master 1. A partir du moment où les étudiants entrent en Master 1, cela signifie qu'ils peuvent sortir avec un Master 2.
- **L'avenir des universités de Recherche : MME CARON** estime que c'est déjà préétabli par ce qui est en train de se préparer sur les labellisations des ComUE en IDEX et en Isite. Il est prévu une dizaine d'IDEX, universités de Recherche pluridisciplinaires et une dizaine d'Isite avec des options de Recherche beaucoup plus restreinte et très en lien avec les territoires. Elle souhaite connaître la perspective qui est offerte à la ComUE UBL dans ce cadre-là, et pour la prochaine vague de PIA qui va avoir lieu l'an prochain. **LE PRÉSIDENT** précise que ces éléments sont connus depuis 2010, sur les IDEX et les Isite. Il n'y a aucun lien entre la ComUE et le jury. **LE PRÉSIDENT** précise que la ComUE n'est pas porteuse du projet, mais que chaque Etablissement sera porteur. Il y a trois Isite donc trois établissements porteurs. **MME CARON** s'interroge sur l'Université de Nantes, et la manière dont elle va prévoir la perspective d'une labellisation Isite. **LE PRÉSIDENT** précise que l'Université dépose un dossier le 8 mars 2016.

**LE PRÉSIDENT** informe qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration de cette mandature. Il en profite pour remercier les administrateurs qui sont là depuis 2012 et celles et ceux qui se sont greffés au gré des carrières professionnelles des uns ou des autres. Il remercie le dialogue qui a eu lieu au sein de cette instance, parfois jugé un peu long pour certain, mais nourri et cela lui paraît indispensable d'avoir une vraie instance d'échange. Il a fallu faire progresser l'Etablissement, chacun prenant ses responsabilités. Il revient sur le vote d'aujourd'hui à l'unanimité sur le compte financier. Il sait que les difficultés sont là, tout n'est pas rose et l'effort sur le terrain est bien présent. Il retient le signe fort adressé ce matin par les administrateurs, en reconnaissant la capacité aujourd'hui de pouvoir investir, accompagner les équipements, accompagner le développement et les choix des étudiants. C'est une récompense pour chacun, au plus profond de l'Etablissement pour la professionnalisation des services, pour les choix stratégiques qui ont été faits. Ce mandat aura été celui, alors même que les contraintes sont extrêmement fortes, de la remise en état de l'Etablissement et de sa capacité à pouvoir se développer. Il remercie les administrateurs d'avoir joué jusqu'au bout, et ce n'est pas toujours facile, leur rôle en ayant une vision globale de l'Université, sans avoir défendu des points spécifiques relevant du secteur qui les a élu ou désigné.

Il souhaite remercier particulièrement les services pour avoir vraiment optimisé le fonctionnement de cette instance, pour avoir professionnalisé là aussi et avoir permis l'acquisition de plus grand nombre de documents pour pouvoir prendre les décisions en conséquence, et notamment **MME PENISSON** qui a eu cette responsabilité, sans oublier les uns ou les autres. La qualité des interventions est particulièrement élevée car la capacité à pouvoir réagir a été améliorée. Il prend l'exemple du budget qui est un domaine particulièrement abscond voir ésotérique et les présentations ainsi que le travail qui est fait par les services, permet à chacun de prendre les bonnes décisions, en pleine connaissance de cause. Il remercie sincèrement chacun pour son engagement.

**LE PRÉSIDENT** lève la séance à 11 h 10.

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ**

**SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 2016**

**PV N°388**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE  
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 31 MARS 2016**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Yves POUZAIN, enseignant à l'IUT de Nantes, Siégeait à ses côtés : MME Stéphanie TEXIER, Directrice générale adjointe

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 31 MEMBRES**

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BELLIN Emilie	étudiante T.	FLCE
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUCHET Jean-Paul	Pers. Ext.	CFDT Cadres
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin	étudiant T.	UFR Médecine CHENE
Emmanuel	B	IEMN-IAE
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghozlane	A	UFR Psychologie
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
ILLIONNET Thibaut	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine

**AVAIENT DONNE PROCURATION : 3 MEMBRES**

DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
34	31	3	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE : 5 MEMBRES

BEZAULT Valérie

BIAIS Thierry

PENISSON Stéphanie

TEXIER Stéphanie

VADE Corinne

Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

Directeur Général des Services

Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

Directrice Générale Adjointe des Services

Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** ouvre la séance en formation complète à 8 heures.

Il annonce qu'il y a 34 membres présents ou représentés et informe des procurations : **MME LESTIEN** a donné procuration à **M.JAOUEN**, **M.GENON** à **MME BERNAULT** et **MME DANIEL** à **M.TOSTIVINT**. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il accueille les nouveaux membres du Conseil d'Administration en tant que personnalités extérieures élues lors de la précédente séance, **M.OLERON**, **M.TOSTIVINT**, **M.GENON** et **M.BOUCHET**. Le Conseil d'Administration est donc complet et comprend 34 membres.

Pour le bon fonctionnement de cette séance, même s'il est élu au Conseil d'Administration, il informe qu'il ne prendra pas part à l'ensemble des discussions, débats et questions, car il est chargé de la présidence de cette séance en tant que doyen d'âge. Il rappelle que les administrateurs ont eu accès à l'ensemble des documents via la plateforme Prodoc afin de consulter tous les documents préparatoires. Il souligne qu'à l'entrée en séance, des documents ont été remis relatifs à l'élection ainsi qu'un bulletin et une enveloppe pour procéder au vote. Comme il s'agit d'un vote, il y a une urne et un isolement à disposition des électeurs, afin de garantir de manière totale la confidentialité du vote.

Il rappelle formellement l'ordre du jour de cette séance, « l'élection du Président de l'Université de Nantes ».

Il propose d'entamer un tour de table de manière à ce que chacun puisse se présenter rapidement. Il présente **M.BIAIS**, Directeur Général des Services, **MME TEXIER**, Directrice Générale Adjointe des Services, **MME PENISSON**, Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles et **MME VADE** qui représente le Recteur de l'Académie.

Le tour de table terminé, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** rappelle quelques points de règlements. Il rappelle le calendrier et l'élection le 21 mars dernier des quatre personnalités extérieures sur appel à candidatures sur le site internet de l'Université. En configuration complète, le Conseil peut désormais procéder à l'élection du Président de l'Université. Cette élection est cadrée par un arrêté pris par le Président en exercice, le 11 février dernier. Cet arrêté comprend plusieurs points que **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** souhaite rappeler. Le Président est élu au scrutin uninominal à bulletin secret parmi les enseignants chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité. Le dépôt de candidature est obligatoire. La candidature devait être déposée au plus tard le 10 mars à 16h. Cette candidature devait être associée à une déclaration d'intention. Le Président en exercice devait vérifier la qualité des candidats et arrêter la liste des candidats. La liste a été notifiée sans délai aux membres du Conseil. Il précise que les membres empêchés peuvent donner procuration à un autre membre électeur. Nul ne peut détenir plus d'une procuration. Le Président est élu à la majorité absolue des membres élus et désignés du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes. La séance est présidée par le Doyen d'âge. Outre les membres ayant voix délibérative sont présents : le Directeur Général des Services, la Directrice Générale Adjointe, le Recteur ou son représentant et le service en charge de l'organisation du scrutin. Chaque candidat dispose d'un temps de parole identique de 20 minutes pour se présenter et un temps d'échange avec les administrateurs de 30 minutes. **LE PRÉSIDENT DE SEANCE**, compte tenu du nombre d'administrateurs, propose d'augmenter le temps, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer et qu'il y ait un jeu normal de questions-réponses. Il sera ensuite procédé à l'élection à bulletin secret. Enfin, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** proclamera les résultats.

## **POINT 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** informe qu'il n'y a qu'un seul candidat à l'élection, **M. Olivier LABOUX**. Il propose au candidat de présenter sa candidature.

« Chers Etudiants, Chères Etudiantes, Mesdames et Messieurs les Administratrices, les Administrateurs, Mesdames les personnalités qualifiées désignées par les Collectivités et les

Organismes de recherche, Messieurs les personnalités qualifiées désignées par ce Conseil, Madame la représentante du Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur le Président de séance.

Je vous remercie de me donner l'opportunité de présenter ma candidature pour un deuxième mandat, à la Présidence de l'Université, un mandat pour 2016-2020.

Je souhaite revenir sur le mandat précédent 2012-2016, car je suis le Président sortant. Ce mandat est qualifié par deux éléments : la responsabilité et la relance. La responsabilité a été d'abord de sortir de l'ornière budgétaire de 2012, que je ne vais pas rappeler ici, avec une situation très incertaine et c'est un euphémisme. La relance se traduit par une politique d'investissement, que nous pouvons voir aujourd'hui avec le schéma du patrimoine immobilier et de l'aménagement, le schéma du numérique, le schéma énergie fluide, le schéma handicap à venir, que nous voyons aussi par l'internationalisation des formations, par l'interdisciplinarité en Recherche, la politique du développement durable, etc... Malgré une conjoncture pour le moins difficile, j'ai souhaité que nous ayons une politique de cohésion de l'Etablissement véritablement affirmée et forte. Je vais prendre quelques exemples pour les concrétiser : l'augmentation des dépenses d'action de prestations sociales, l'accompagnement des parcours professionnels, la sécurisation avec une politique de titularisation et de CDIisation, la professionnalisation des process de gestion et le dialogue interne au sein de l'Etablissement. Notre Université est aujourd'hui clairement ouverte sur son territoire. Elle est reconnue comme telle et jamais elle n'a été autant impliquée dans les politiques publiques. Qu'il s'agisse des collectivités territoriales, du monde socio-économique, associatif, culturel, les regards ont véritablement changé sur l'Université. Aujourd'hui elle est un acteur incontournable d'un territoire attractif et dynamique.

Je voudrais parler maintenant du mandat à venir 2016-2020. Dans un monde qui change, et qui change vite, doit-on subir, s'adapter ou anticiper ? Nous savons qu'aujourd'hui il y a un bon nombre de changements que je qualifierais de géopolitiques, avec la convergence d'un certain nombre de transitions, numérique, énergétique, climatique, industrielle, agricole, de développement durable. Dans ce contexte l'enseignement supérieur mondial va, lui changer également. Nous allons avoir de plus en plus une construction au travers de la planète, multipolaire qui se répartit sur un grand nombre de territoires, parce que bon nombre de pays ont décidé d'investir massivement dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela étant ma vision de l'Université du 21<sup>ème</sup> siècle est la suivante : elle est ouverte, elle est globale, la Formation et la Recherche questionne les grands enjeux de la planète, elle est systématiquement ouverte à l'international, et ici nous le savons bien, elle est en lien très fort avec son territoire. Dans ces conditions, je vois que l'Université de Nantes aura su anticiper toutes ces évolutions. D'abord, elle participera d'une nouvelle structuration, en lien plus fort avec les Ecoles, avec les Organismes de Recherche. Elle placera l'étudiant comme acteur de sa Formation. Elle aura développé l'interdisciplinarité sur la base de l'excellence disciplinaire, pour répondre aux grandes questions de société. Elle aura su trouver un équilibre entre la Recherche d'excellence et la Formation de pointe. Elle aura à l'international des partenariats privilégiés tant en Formation qu'en Recherche, avec un focus particulier sur l'Afrique, puisque nous savons qu'à l'horizon 2050, c'est-à-dire demain, un quart des jeunes de la planète sera sur ce continent. Elle saura développer un lien très fort avec son territoire, tel que nous savons le jouer ici, « à la nantaise ».

Trois priorités se dessinent pour ce mandat à venir 2016-2020. D'abord une Université forte et reconnue. La reconnaissance est d'abord à l'international, avec un critère, et c'est ainsi depuis des décennies, et cela le restera, c'est la Recherche, et l'excellence de la Recherche. Cette Recherche, je m'engage à appuyer au sein de l'Etablissement par les budgets, les moyens humains, tous les métiers d'appui à la Recherche, et c'est un sujet très important, par le développement des bourses de thèse et l'attractivité des chercheurs de rang international. Au cours des quatre années passées, nous avons d'ailleurs passé un cap très important, sans politique affirmée en termes de classement, puisque je vais faire allusion au Times Higher Education qui montre que par notre travail, sur des critères de Recherche mais pas uniquement, aussi sur des critères de Formation et lien avec le territoire, le rayonnement international, nous sommes dans les 2.5% des universités au monde. Une université reconnue c'est une université qui assume son rôle sur son territoire. Je veux évoquer avec vous trois niveaux : la ComUE, la politique de l'Etat en termes d'investissement d'avenir et ce qui concerne directement l'Université de Nantes.

Au niveau de la ComUE Université Bretagne Loire qui a été créée par un décret du 6 janvier 2016, c'est pour moi, sans être lyrique, une page d'histoire qui s'est tournée de manière à ce que nous ayons le temps de travailler ensemble sur un territoire qui est notre terrain de jeu naturel. Nous le voyons en Formation, notamment au niveau des masters, ou en Recherche, avec des UMR multi-sites, cinq labex en commun sur ces territoires, des pôles de compétitivité qui sont communs aux deux Régions et des stratégies intelligentes de nos deux Régions qui sont homologues à plus de 85%. Voilà ce terrain de jeu de l'UBL. Une question très simple : quelle en sera la plus-value ? La plus-value est d'abord scientifique par les dix départements interdisciplinaires qui font que nous allons avoir une



convergence entre nos établissements sur des sujets pour la plupart transversaux. Ceci va nous permettre d'être en capacité de mieux répondre à des appels à projets au niveau européens, horizon 2020, et être en capacité d'attirer des chercheurs de rang international. La deuxième plus-value c'est la coordination de l'offre de formation de manière à ne pas travailler en pleine concurrence. La troisième, c'est l'étudiant et notamment l'accompagnement à la mobilité. Nous avons travaillé avec les Régions et le CNOUS, notamment pour les mobilités au niveau master, de manière à ce que la physiologie de l'étudiant soit accompagnée au quotidien dans cette démarche. Enfin c'est la lisibilité internationale. Il faut qu'à l'ouest de la France et à l'ouest de l'Europe, nous ayons une organisation qui soit lisible. En clair c'est une intelligence collective qui respecte les établissements, en réseau et qui va procéder d'une attractivité et d'un service de l'étudiant beaucoup plus abouti entre nos établissements. La pertinence et l'efficacité de cette ComUE UBL se fera de mon point de vue, à la fin du prochain contrat quinquennal, en 2021.

Pour autant, vous le savez nous sommes aujourd'hui en concurrence au sein même de cette communauté, pourtant toute récente. Nous sommes en concurrence parce que les règles que nous impose l'Etat nous y contraignent. Je veux parler des investissements d'avenir, Initiatives d'excellence (IDEX) et I-Site. Ces règles d'IDEX et d'Isite sont assez simples : au lieu de saupoudrer les moyens par un concours entre les établissements devant un jury international, l'idée est de mettre les moyens là où il y a le plus d'ambitions aux yeux de ce jury international. Je voudrais m'arrêter un instant sur la politique Enseignement Supérieur et Recherche de l'Etat. D'un côté, nous avons une dotation récurrente, on nous fait croire qu'elle est stable, voir qu'elle augmente. Nous, nous savons qu'elle baisse. Je prends par exemple le Contrat de Plan Etat-Région, la baisse de 40% de l'ANR depuis 2009. Je pense aussi à quelque chose qui est figé, 240 euros de moins par étudiants à Nantes, par rapport à la moyenne des universités françaises. Ce modèle de dotations aux établissements aujourd'hui fige des engrames qui sont jugés historiques, pour autant de mon point de vue tout à fait scandaleux. Cela ne tient pas compte du dynamisme de l'Etablissement, du dynamisme de la Recherche au sein de notre Université qui est extraordinairement dynamique, de la pression démographique au sein de notre territoire. D'un côté, on a une dotation qui fige les choses et de l'autre côté, depuis 2009, nous avons une politique d'Etat par outil, c'est-à-dire que les investissements d'avenir sont une illustration parfaite de cet outil. On met en concurrence les uns les autres et on met les moyens là où il y a cette concurrence. Cela pousse les établissements à se différencier. L'Etat confie à un jury international qui devrait être consultatif mais qui est décisionnel, des milliards d'euros. Nous avons aujourd'hui, sans cesse, et nous le voyons depuis quelques mois, pour un certain nombre de sujets, des appels à manifestation d'intérêt, des appels d'offres pour la formation continue, pour la formation sur laïcité, pour les bibliothèques ou encore pour le numérique. On ne peut pas avoir en même temps un frein et un accélérateur. L'Etat stratège n'est de mon point de vue ni Etat, ni stratège et nous nous retrouvons dans cette situation. Alors aujourd'hui, Brest, Rennes et Nantes sont en concurrence non pas sur le fond de leur dossier d'Isite mais devant le jury, car c'est cette politique qui l'impose.

Dans la proposition nantaise, il y a deux éléments fondamentaux, qui ont déjà été présentés. D'abord la puissance scientifique et en cela nous suivons les recommandations strictes du jury, est caractérisée par les labels obtenus en 2010-2011. D'un côté, nous nous appuyons sur les sciences de l'ingénieur, avec le label IRT Jules Verne et nous allons développer pour un sujet sur l'industrie du futur, les technologies avancées de production et le génie océanique. De l'autre côté, nous avons dans les sciences de la santé, deux labex, IGO et IRON, l'Institut Hospitalo universitaire CESTI et l'équipe Arronax +, en appui sur le cyclotron. Nous allons développer la médecine nucléaire, l'immunologie et la cancérologie pour travailler sur la santé du futur. Sur l'effet transformant, c'est notre capacité à travailler enfin d'une manière décloisonnée entre université, Grande Ecole, Organismes et CHU. Le projet est porté par l'Université de Nantes, l'Ecole Centrale de Nantes, l'INSERM et le CHU. C'est cet effet transformant qui est mis en avant dans ce dossier.

Au sujet de l'Université, je le disais tout à l'heure et je le répète, elle doit être leader de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur son site. Elle doit développer le lien avec les entreprises tel que nous l'avons fait depuis 4 ans. Aujourd'hui nous avons collectivement, la conscience et c'est heureux, que le pays ne s'en sortira que si nous innovons, que si la Recherche pénètre le tissu socio-économique, les entreprises et notamment ici dans notre Région, les PME, si nous développons des projets collaboratifs avec ces entreprises, si nous développons l'apprentissage y compris dans le supérieur et enfin si nous favorisons la formation tout au long de la vie. L'Université doit aussi maîtriser ses outils de valorisation, des outils propres et en cela je pense à l'Espace entreprise, à la filiale Capacités ou des outils communs, comme le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapie ou la SATT Ouest Valorisation. Ce doit aussi être une université qui développe et crée de la valeur, de l'emploi, de l'innovation et de la connaissance. C'est enfin une université qui développe ses liens avec les collectivités comme nous savons le faire dans une politique de rattrapage de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur notre territoire, avec un soutien que je qualifierais de formidable. A travers le monde, il n'y a pas de grande métropole, pas de Région, sans grande université.

La deuxième priorité pour les années à venir c'est l'Université agile et innovante. Dans les années à venir, plus que jamais nous allons devoir nous adapter, anticiper parce que les publics changent, notre environnement change et notre interaction avec notre environnement est beaucoup plus forte qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Parmi les enjeux qui me semblent majeurs, peut être autant que la Recherche il y a une trentaine d'années dans les universités, il y a la Formation. C'est un enjeu déterminant qui doit répondre aujourd'hui à un certain nombre de défis : l'ascension sociale, la lisibilité internationale, l'attractivité internationale, des publics de plus en plus divers et c'est heureux, l'anticipation et le travail sur les métiers de demain et les enjeux d'une nouvelle vague de massification, puisque nous savons qu'en 2040, 100.000 jeunes frapperont à la porte de l'Enseignement Supérieur en Pays de la Loire. Il ne faut pas confondre massification et démocratisation. On ne vient pas à l'Université par hasard et nous devons continuer à travailler avec les lycées pour anticiper ce choix du service public. Je souhaite que nous nous engagions fortement au cours de ce mandat dans la transition pédagogique positive, c'est-à-dire former les équipes, encourager l'initiative, valoriser l'engagement des uns ou des autres dans la pédagogie, inciter, expérimenter, évaluer, développer l'enseignement à distance, développer les formations hybrides, développer la mobilité virtuelle. Le second enjeu pour cette université agile et innovante, c'est d'être capable d'innover en notre sein, dans notre manière de fonctionner, dans notre gouvernance, dans notre structuration. Je voudrais aller plus loin sur cette organisation en Pôles. Je rappelle pour ceux qui connaissent moins l'Université, que nous sommes partis d'une présentation de la plus grande université pluridisciplinaire de province avec 21 Composantes, 64 Laboratoires, 500 interactions avec le monde entier. Ce sont des critères qui ne sont pas des critères raisonnables de fonctionnement. Nous ne pouvons plus fonctionner comme nous fonctionnons aujourd'hui. La structuration en Pôles me semble répondre véritablement et fortement à des outils tels que les enjeux se présentent. Aujourd'hui l'Université croît d'une manière tout à fait considérable. Je parlais de la Recherche, avec des chiffres éloquentes : c'est 4 à 5 fois plus fort que les établissements voisins. J'ai parlé aussi de la pression démographique. Je peux aussi évoquer l'interaction que nous avons avec l'ensemble de nos partenaires autour de l'Etablissement. L'Université n'est plus un campus au sens étymologique. Nous avons les collectivités, les chambres, les entreprises, l'IRT, le CEATEC... Il faut simplifier. Simplifier c'est complexe, et l'on a toujours l'impression d'écooper avec une petite cuillère. Les vagues de complexité nous arrivent et au final, dans les Laboratoires, dans les salles de cours, dans les amphis, à l'accueil, à la bibliothèque, on ne se rend pas compte de l'effort de simplification. Il faut aller beaucoup plus loin. Il y a des allers retours entre le central et le proximal et l'en plus finir. Nous ne pouvons plus fonctionner ainsi. Nous devons travailler sur un élément de confiance, fort. Pendant quatre ans avec mon équipe, j'ai centralisé pour remettre les choses en ordre. L'étape suivante est la déconcentration et la subsidiarité. C'est un travail important. C'est le seul moyen de donner de l'agilité et de l'air. Je vois quatre grands Pôles dont les noms pourront bien évidemment changer : Humanité, Droit Economie Gestion, Santé et Sciences et Technologie. Dans le cadre de l'Isite, nous avons un Pôle particulier, le dernier, Sciences et Technologie, puisque le projet est de travailler avec l'Ecole Centrale. C'est le même ministère. Ce Pôle regrouperait les trois IUT, Polytech, l'UFR de Sciences et l'Ecole Centrale. Nous sommes en train de réfléchir à la manière peut être originale de fonctionnement de ce Pôle. J'imagine une organisation où une nouvelle université responsable de la stratégie, de l'unité, de la solidarité de l'Etablissement où un Conseil d'Administration décide des moyens budgétaires et humains dédiés à chaque Pôle, chaque Pôle ayant son autonomie et sa confiance et en fin d'année revient auprès du Conseil d'Administration, a posteriori pour rendre compte. Se faisant, je suis convaincu que l'on donne du souffle, de l'agilité et que l'on simplifie l'organisation. C'est ce que je propose de travailler dès à présent.

La troisième priorité est une université engagée et humaniste. Humaniste pour moi, c'est notre capacité à essayer de comprendre l'autre, se mettre à la place de l'autre. Pour les étudiants, cela signifie être en capacité de se mettre à la place de leur manière de travailler et de fonctionner, en termes d'apprentissage et proposer dans le cadre de la démarche de transition pédagogique, des nouvelles modalités d'apprentissage. C'est aussi reconnaître leur engagement associatif, institutionnel, c'est faire en sorte qu'ils soient acteurs de leur cursus, et je ne citerai comme exemple que l'année de césure. C'est enfin les aider dans leur environnement. On sait qu'aujourd'hui 25% sont en recours subi au travail pour payer leurs études. Je propose un focus particulier là dessus et je pense proposer des emplois au sein même de l'Université de manière à ce qu'il n'y ait pas d'opposition entre ces emplois et les études. Pour les personnels de l'Université, l'humanisme c'est reconnaître la valeur de chacune et de chacun. Je m'engage à accompagner les plus fragiles, à lutter contre la précarité, à poursuivre l'effort engagé depuis quelques années et arriver en fin de mandat à 10% de CDIisation et



de titularisation en plus. Il s'agit de sécuriser, travailler sur les parcours professionnels, sur les compétences, travailler en mode projet dans le cadre d'une démarche qualité. Mieux vivre ensemble c'est aussi le bien-être au travail, qui consiste à prévenir plus encore les Risques Psycho-Sociaux et le harcèlement, à favoriser le lien social par les activités sportives, culturelles, physiques ou simplement communautaires et enfin, c'est respecter le temps de travail et le temps personnel.

Voilà pourquoi, pour toutes ces raisons, je me porte candidat. D'abord, il me semble qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Ensuite, je pense qu'il faut assurer une certaine stabilité de manière à arriver aux objectifs que je me suis assigné. Enfin je voudrais vous faire une confidence. J'ai eu la chance de rencontrer il y a quelques jours, de passage à Nantes, la Secrétaire Générale de la Francophonie, **MME JEAN**. J'ai été frappé dans son discours parce qu'elle a dit plusieurs fois « j'aime ». C'est quelque chose d'inhabituel, mais je voudrais très simplement vous dire ce que j'aime. J'aime ce que je fais, j'aime travailler avec mon équipe, avec les services. J'aime travailler pour une communauté, pour notre pays, avec ceux qui représentent le plus l'avenir, c'est-à-dire les étudiants et les chercheurs. J'aime ressentir la fierté de porter un établissement de valeur et des valeurs d'humanisme, de justice, de bien commun, un établissement qui concilie l'excellence et le lien social, l'élitisme et la main tendue. Pour moi, c'est cela l'Université. Je voudrais que ces deux mandats laissent la trace d'un service public du 21<sup>ème</sup> siècle, ouvert, dynamique, pragmatique. Je voudrais que nous travaillions ensemble la manière de piloter, de faire fonctionner ce Conseil d'Administration, que les administratrices, les administrateurs soient informés, soient formés, soient engagés de manière à assumer leur mandat en toute responsabilité vis-à-vis de l'Etablissement. Je voudrais que l'Intersyndicale trouve sa place dans ce Conseil et je propose de travailler dans les semaines à venir de manière à ce que, pour la rentrée prochaine en septembre, nous ayons une autre manière de fonctionner dans le respect des uns et des autres. Au final, je voudrais penser qu'en 2020, ce mandat sera réussi si c'est celui d'une mutation de l'Université de Nantes dans sa structuration et dans son lien avec son environnement, les collectivités, les grandes écoles, tous les éléments de valorisation, et bien sûr et tout naturellement, l'entreprise. Tout cela pour le bien commun. Je voudrais penser qu'en 2020 ce mandat sera réussi si nous avons réussi à travailler sur le bien-être, le bien vivre ensemble, que la communauté universitaire soit fière du développement de l'Université et de l'ambition qu'elle porte. Voilà ce que je voulais dire dans le cadre de ma candidature à la Présidence de l'Université de Nantes. Je vous remercie de m'avoir prêté attention et suis prêt à répondre naturellement à vos questions. »

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** remercie le candidat et donne la parole aux administrateurs.

**MME TONNERRE** remercie **M.LABOUX** pour cette présentation très claire et très détaillée. Elle souhaite revenir sur un aspect Ressources Humaines de ses propositions et savoir concrètement quels seront ses engagements pour poursuivre la lutte contre la précarité des personnels, notamment envers les agents contractuels, dans un contexte budgétaire tendu et avec une réglementation qui fixe aussi des limites relativement strictes sur le nombre de renouvellements de contrats possibles.

**M.LABOUX** rappelle l'historique et la loi Sauvadet en 2012. La situation de 2012 a été découverte fin août, avec de nombreux contractuels qui ne savaient pas si la semaine d'après ils allaient ou non être reconduits. Ceci engendrait une difficulté à l'époque à gérer, avec des situations humaines extrêmement difficiles. La loi Sauvadet est arrivée et il fait remarquer que l'Etablissement l'a fait appliquer. Mais au-delà de la simple application, il a choisi de la prolonger. Ce fut une décision de l'Etablissement, avec la CDisation de 29 agents, l'ouverture de 74 concours réservés et la stabilisation de 30 collègues. Il rappelle qu'il va continuer d'appliquer la Charte de gestion des personnels contractuels, qui été un élément très important au sein de l'Université et qui a été salué de manière très large. Cette Charte dit les choses et permet d'éviter d'avoir des situations difficiles humainement. Elle permet notamment pour ce qui est des CDI, d'avoir une politique de rémunération comparable aux titulaires, d'avoir une politique de formation efficace et d'avoir une politique de mobilité accompagnée. Dans ce cadre, l'Etablissement a aussi accompagné les contractuels pour lesquels le contrat allait s'arrêter, de manière à les accompagner pour trouver un nouvel emploi. Ce peut être une préparation à un entretien ou encore des autorisations d'absence pour pouvoir s'y rendre. Les choses sont claires et on ne fait plus croire à quelqu'un qu'il va être reconduit indéfiniment. Il y a aujourd'hui un bon nombre de contractuels qui accompagne le développement de la Recherche. Il prend l'exemple simple d'un critère, 30% de publications indexées dans des revues référencées en plus pour l'Etablissement. Ceci ne concerne ni l'informatique ni les SHS, mais est un critère très important. Il faut continuer de lutter contre la précarisation et accompagner clairement les agents, individuellement sur leur statut, et leur donner la durée précise des contrats. La Charte de gestion des

contractuels est un élément déterminant de l'Etablissement, votée à l'unanimité par la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) et très largement par les autres instances de l'Etablissement.

**MME SAMI** souhaite rebondir sur la question et partage tout à fait cette interrogation. Effectivement la liste Ensemble a voté la Charte très largement, car elle considérait qu'il y avait un plus par rapport à ce qui existait auparavant et elle a salué ce plus. Néanmoins, elle avait signalé et souligné les manques importants de cette Charte, en particulier la précarité, qui posait problème aux précaires qui subissent cette précarité malgré tout, car il y a un renouvellement dans la précarité. Il y a aussi le problème des postes pérennes qui sont renouvelés d'une année sur l'autre avec des précaires. Le personnel n'est jamais stabilisé sur le poste. Ceci pose aussi des difficultés pour les Composantes et les services, dans la mesure où l'Etablissement met à la porte du personnel pendant un ou deux ans a été formé pour prendre encore d'autres personnes précaires qu'il va encore falloir former. Sur la loi Sauvadet, elle salue la politique de l'Université dans ce domaine. Le seul problème est que cette loi était censée protéger de la précarité un certain nombre de personnels, et elle a en fin de compte, protégé ceux qui étaient déjà dans la situation de la loi Sauvadet, mais pas pour tout ce qui venait après. Pour ne pas entrer dans le cadre de la loi Sauvadet, on se débrouillait pour libérer les personnels avant qu'ils n'entrent dans le cadre du dispositif. Il y a eu des avancées certes, mais elle pense qu'il y a encore beaucoup à faire.

**M.LABOUX** confirme qu'il a été en accord avec **MME SAMI** sur ces avancées. Il rappelle simplement la politique de l'Etablissement, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, et précise que sur les postes pérennes seuls des titulaires sont positionnés. Il souligne aussi le fait que l'Université a assumé notamment dans les Laboratoires, son rôle vis-à-vis de certaines politiques d'organismes de recherche, qui étaient peut-être plus tranchées. Elle a de ce fait, intégré bon nombre de personnes qui étaient sur d'autres statuts et d'autres Etablissements.

**MME JOLLIET** souhaite revenir sur premier point cité par **M. LABOUX**, et un fort appui à la Recherche qu'il souhaite apporter. Il a précisé la forte dynamique qui en santé, la marque, puisque le domaine de la santé sur la base des objets du PIA, comme il l'a rappelé, a développé beaucoup d'innovations et dans des domaines clés qu'il a par ailleurs cités. Tout ceci va s'accompagner d'une flambée des connaissances médicales, la médecine de demain n'étant pas celle d'aujourd'hui. On parle de « patient tout électronique » ou « tout connecté » et de numérisation, comme il l'a évoqué. La numérisation existera car des marqueurs prédictifs seront utilisés et permettront d'adapter au plus près du patient de nouvelles thérapies. On se rend bien compte qu'en parallèle avec cette Recherche très dynamique et nouvelle, la transition pédagogique dont il parlait, est obligatoire car il y a des formations extrêmement professionnalisantes. On ne va pas se mettre à former des étudiants à lire des résultats sur des objets connectés, ce qui serait trop réducteur selon elle, mais il y aura certainement des liens très forts, qui du coup s'imposeront, avec le domaine des SHS et la relation médecin-malade va être encore plus importante. Elle interroge **M.LABOUX** dans le cadre de cet appui à la Recherche destiné à valoriser la position de l'Université de Nantes à l'international, pour savoir si l'on ne pourrait pas dans le même temps développer une position pédagogique positive qui rendrait visible mais qui sera à son sens obligatoire, avec tous les bouleversements qui seront vécus, que ce soit le possible transfert du CHU sur l'île de Nantes par exemple mais aussi tous les autres points d'actualité.

**M. LABOUX** remercie pour la question et souligne qu'elle contient beaucoup d'éléments dont il va en illustrer un certain nombre. En tant que patient, il rappelle que 50% des connaissances sont obsolètes au bout de 7 ans. C'est un critère important à connaître. Il parle de « position pédagogique positive », pour ne pas dire innovation. Il ne dit pas innovation, car ce qui est débattu aujourd'hui au sein des établissements français, ce n'est pas tout à fait de l'innovation. L'innovation c'est ce qui est mis en place dans un certain nombre de pays de par le monde depuis une trentaine d'années. La France a beaucoup de retard. Le numérique va selon lui pousser les établissements, pas pour demain, car demain est déjà là. L'idée est de s'adapter à des métiers de demain mais pas sous la forme d'étudiants qui sortent moulés, identiques et clonés. Il faut avoir des étudiants capables d'être des citoyens, de réfléchir et de s'engager, de s'adapter. Ils savent déjà très clairement que leur métier ne sera pas forcément le même pendant toutes leurs années de cotisation. Ils vont devoir s'adapter et c'est d'ailleurs ce qui est demandé par les employeurs aujourd'hui. L'innovation n'est pas que technologique, elle est aussi sociologique, managériale, éthologique. Il prend l'exemple d'une information qu'il a eue hier, par le Directeur d'Airbus sur le site de Saint Nazaire. Il y a un partenariat avec l'Université de Nantes sur l'entreprise libérée. Il y a enfin un travail sur l'interface entre Airbus et

des SHS. Cela lui convient et se faisant, le Directeur a décidé de verser la taxe d'apprentissage à l'Université. Au-delà de la méthode d'enseignement, il faut une capacité à développer des compétences et un mode d'évaluation pour les évaluer et donc le cursus en final. Il faut pouvoir décloisonner. Il aimerait que chaque étudiant ait l'opportunité, la faculté, les moyens et le temps de se distraire d'une discipline et qu'un sociologue par exemple, puisse avoir des cours de mathématiques. La modélisation mathématique aujourd'hui est partout et on ne peut plus avoir un ingénieur qui n'ait pas quelque formation de management. Idem pour un médecin et ainsi de suite. Ces décloisonnements, on sait les faire puisqu'on a la chance d'avoir un Etablissement unique. Sur la transition pédagogique, il faut se faire accompagner par ceux qui ont l'expérience, il faut l'amplifier clairement. Il sait qu'il est difficile de bouger une offre de formation avec un certain nombre de rigidités. Pour autant, ce sont les étudiants qui vont le demander très clairement. A la sortie, ils seront attendus sur quelque chose de plus ouvert que ce que l'on a connu jusqu'à présent, avec des métiers plus formatés. La transition pédagogique c'est le fond et la diversité, c'est la forme. L'Université en France est une période de la vie, alors qu'elle devrait être toute la vie. Il y a des pays européens, dans le nord notamment, où il y a une moitié d'étudiants salariés et l'autre moitié sont des salariés étudiants. Il faut bouger le curseur formation initiale et formation tout au long de la vie. Un salarié expérimenté de 50 ans ne doit pas être une charge mais une expérience que l'on peut former différemment. C'est un vrai sujet dont on peut débattre très clairement, mais qui est une priorité majeure du mandat à venir.

**MME BARON** revient sur les problèmes des personnels. Elle souligne qu'effectivement beaucoup de collègues ont été stabilisés ou titularisés dans les services, environ 30 selon **M.LABOUX**. Mais il faut ramener cela au nombre de contractuels dans l'Etablissement, qui est de 1300. Au vu des trois derniers bilans sociaux parus, on voit que le nombre de personnels a baissé de 90 postes en trois ans. En même temps le nombre d'étudiants a lui nettement augmenté et continue d'augmenter, et il faut s'en féliciter puisque ceci prouve l'attractivité de l'Université. Pour beaucoup de collègues, le premier Risque Psycho Social, est de ne pas avoir les moyens de faire son travail et d'effectuer ses missions dans des conditions décentes pour les personnels et les étudiants. Il a annoncé une politique offensive en terme de Ressources Humaines. Elle souhaite des précisions sur cette ambition, lorsque l'on sait que la politique de l'Etat n'est pas toujours très favorable aux fonctionnaires.

**M.LABOUX** partage les éléments. La pression démographique n'a pas été anticipée. Il rappelle qu'en Loire Atlantique depuis 2005, il y a eu neuf constructions de lycées ou de collèges, 4000 scolaires en plus sur la Région. L'Université accueille l'équivalent d'un gros lycée à chaque rentrée, entre 700 et 2000 étudiants supplémentaires sans un centime de plus. Il n'y a aucune anticipation, l'Université subit. A partir du moment où il y aura 40.000 étudiants, voir 50.000 en 2040, il faudra construire l'équivalent du campus tertre en plus. Au vu du scandaleux CPER proposé, et des autorisations d'engagement du CPER qui s'arrêtent à ce stade, on peut légitimement être inquiet. C'est pour cette raison qu'il avait développé une politique attractive. Il a rencontré depuis le début de la campagne, **M.MANDON** et son Directeur de Cabinet, à trois reprises et explique même avoir déjeuné avec **MME VALLAUD-BELKACEM**, devant des témoins de l'Université. Il a été très direct et il lui a symboliquement présenté son crayon, en lui disant que l'Université avait « besoin d'un chèque de 8 millions d'euros », correspondant au différentiel des 240 euros. L'Etat aujourd'hui n'a peut-être pas les moyens et on peut le comprendre, en tous les cas l'Etat n'a pas choisi ses priorités. On ne peut pas dire en même temps que la priorité c'est la jeunesse et l'avenir, et ne pas la suivre. On donne d'un côté et on reprend de l'autre. C'est un jeu nul, voir moindre comme à l'Université de Nantes, dès lors qu'il y a cette pression démographique. Sa stratégie aujourd'hui est simple. S'il demande un chèque, l'Etat va avoir du mal à le donner car à ce moment-là tout le monde va aller lui demander la même chose, tout à fait légitimement d'ailleurs. L'Etat ne pourra pas répondre à tous. L'effort de structuration et de lisibilité qu'il souhaite faire avec la construction en pôles, la spécificité du site interdisciplinaire, transdisciplinaire entre toutes les forces de Recherche, sont de nature à prouver que l'Etablissement est capable de décloisonner entre organismes, CHU, Universités et Ecoles. C'est quelque chose que le Ministère souhaite et il pense sincèrement qu'il a raison. Par cette démarche, il se dit fondé à demander un accompagnement pour l'Etablissement. Il explique avoir fait des tas de courriers depuis sa prise de fonctions en 2012, des rencontres, des arguments. L'Etablissement est reconnu comme un Etablissement responsable, mais si au final c'est pour ne rien avoir, cela ne va pas. Il rappelle qu'il a été invité le 7 janvier dernier durant de longues heures par les Inspecteurs Généraux de l'Enseignement Supérieur. Il était invité car l'Université de Nantes est « un cas d'école ». Avec un dynamisme de Recherche exceptionnel, une attractivité et un flux démographique d'étudiant, qui ne cessent d'augmenter, il lui a été demandé comment l'Etablissement allait faire. On est regardé de près et il estime qu'il y a une carte à jouer. Il ne cédera pas. L'Etablissement doit être accompagné car les efforts faits pendant quatre ans avec des voyants au vert aujourd'hui, seront vains. Le différentiel de

dotations entre les Etablissements sous prétexte du poids de l'histoire, ne peut pas durer. Il confirme maintenir un langage direct, cru et continu depuis février, chaque semaine. La vague qui va arriver dépasse largement l'Etablissement. Il s'agit d'un problème de contrat entre l'Université et la Nation.

**M.CARBONI** exprime sa surprise de ne pas avoir vu dans le tableau des opportunités de l'Université de Nantes, une des missions centrales des Etablissements, la formation des maîtres. Il souhaite savoir si **M.LABOUX** estime que la formation des maîtres reste une opportunité pour l'Université, en particulier dans la professionnalisation, sachant que l'Académie est très porteuse sur le plan de la demande en enseignants du second degré. Il souhaite savoir si l'Université de Nantes va faire l'effort nécessaire pour accompagner cette formation des maîtres au sein non seulement des composantes disciplinaires mais aussi de l'ESPE, dont les personnels selon lui, depuis plusieurs années, se ressentent comme des personnels délaissés par les services centraux de l'Université. Il dirait la même chose pour certaines des Composantes. La deuxième demande concerne la formation tout au long de la vie et la difficulté que ressentent certaines Composantes à lancer cette proposition de formation tout au long de la vie. Ceci risque en se superposant aux formations initiales, de mettre en concurrence ces deux types de formation dans un contexte de personnels en réduction. Il a noté dans le discours de **M.LABOUX** que la mise en concurrence des Etablissements y compris au niveau régional voir interrégional, était une véritable opportunité.

**M.LABOUX** signale qu'il n'a pas repris l'ensemble de son programme. Il a partagé des éléments qui lui semblent un peu plus stratégiques que ce qu'il a pu faire pendant la campagne, auprès des administrateurs. Sur l'ESPE, il s'inscrit en faux sur les moyens qui sont donnés à l'ESPE et qui sont supérieurs à toutes les Composantes de l'Université de Nantes. Au niveau administratif, et même au niveau des décharges, il signale qu'il n'y a pas beaucoup de Composantes où il y a une décharge à temps plein pour 70 étudiants, où il y a six jours de congés supplémentaires. Il n'y a pas beaucoup de Composantes et en cela il les défend, qui ont subi autant d'injonctions contradictoires de la part de l'Etat qui avait une idée sur l'ESPE, qu'il trouve intéressante, c'est-à-dire une vision intégrée entre la formation des maîtres et la formation sur le terrain. C'était intelligent selon lui mais la mise en application est impossible. Il y a des personnels qui ont eu le 27 mai, une injonction pour la rentrée de septembre. La manière dont cela s'est fait, est tout à fait contradictoire. Il est impossible de travailler avec des étudiants qui en fin de master 1 sont sur un concours et seulement sur cela. Il y a six profils différents en master 2. Les conditions de travail de ces personnels eu égard à cette réforme qui intellectuellement est intéressante, sont extrêmement difficiles. Il explique avoir travaillé pour que les conditions d'environnement soient les meilleures possibles, ce que reconnaît par écrit le Directeur de l'ESPE. Il ne peut pas défendre l'idée que l'ESPE n'est pas accompagnée à hauteur des moyens, et il souligne que les moyens dédiés à l'ESPE rapportés au nombre d'étudiants sont supérieurs à l'ensemble des Composantes. Il souligne que cette réforme de l'ESPE n'est pas aboutie et il en espère une autre. S'agissant de la deuxième question relative à la formation tout au long de la vie, il se dit en accord avec **M.CARBONI**. L'Université est embolisée par un nombre d'étudiants en formation initiale qui ne permet pas de se consacrer à la formation tout au long de la vie, qui est aussi l'une des missions premières de l'Etablissement en termes de valeurs sociales. Le curseur doit absolument bouger. On ne peut pas le faire bouger de manière massive sur l'ensemble de l'Etablissement, et il propose à la faveur du rapport GERMINET, qu'il puisse y avoir des expérimentations au sein de l'Etablissement. Il y a des Composantes au sein des Pôles, qui ont une pression sur la formation tout au long de la vie beaucoup plus importante que d'autres. Il propose d'expérimenter sur un ou deux endroits et en tirer les leçons pour voir la manière de travailler. C'est un enjeu pour l'Université mais aussi pour la société que de développer cette formation. Il reprend ces propos sur la concurrence qui ont été mal compris et réitère sa vision en disant que la concurrence au sein de la ComUE n'est pas une opportunité. Il explique que l'Etablissement subit les règles d'un concours, avec des règles du jeu nationales.

**M.ILLIONNET** revient sur les propos de **M.LABOUX** concernant l'université de demain. Il souhaite quant à lui parler de l'Université d'aujourd'hui. Pour la deuxième fois en deux semaines, la Faculté de Lettres est bloquée par les opposants à la Loi Travail. Il souhaite dire que l'UNI qu'il représente, réitère sa plus vive condamnation à l'égard de cette action et souhaite que des comptes soient demandés aux diverses organisations qui sont responsables de ces blocages et des diverses dégradations qui ont eu lieu notamment la semaine passée. La mission de l'Université est de tout mettre en œuvre pour que les étudiants puissent exercer leur liberté d'étudier, tout au long de l'année. Il a conscience des problèmes que cela peut soulever et remercie le Président pour son action, hier en fin de journée, avec un mail adressé à tous les étudiants qui apporte un soulagement à un bon nombre d'étudiants. L'autre mission de l'Etablissement est de tenir les étudiants informés et pour les

semaines qui arrivent, d'organiser un rattrapage dans les meilleures conditions possibles ainsi que les contrôles de connaissance. Il souhaite savoir ce qui sera fait, ce mois-ci, cette année ou dans les années qui viennent, pour que ce genre d'événements n'arrive plus et que les étudiants puissent venir travailler de la manière la plus libre possible.

**M.LABOUX** remercie pour ce point d'actualité. Demander à des organisations de rendre des comptes est difficile car il n'y a pas d'organisations. Il explique avoir échangé avec les organisations syndicales et représentatives étudiantes et être tombé d'accord sur un protocole de bon sens, tel qu'il a été fait depuis 2012. En fait, il explique que les organisations ont été rapidement débordées, car il n'y a pas de chef, et il rappelle le profil de bon nombre de personnes qui occupent les lieux, qui sont particulièrement actifs et n'ont pas forcément le profil classique d'étudiants. Dans ces situations, il y a plusieurs choix. Soit on estime que les étudiants sont là pour étudier et ils doivent pouvoir le faire, donc l'Etablissement reste ouvert. Mais là, il y a un gros risque de confrontation directe et cela s'est vu par ailleurs entre des étudiants qui veulent bloquer et des étudiants qui veulent étudier. La sécurité des personnels et des étudiants s'en trouve engagée. L'autre possibilité est de dire que tout est fermé. A ce moment-là, on peut dire que c'est « presque » réglé selon lui. A Bordeaux, ce ne fut pas le cas, avec quatre étages totalement dévalisés. Se faisant, il estime qu'on fait une caisse de résonance à un mouvement. Il explique avoir fait du « sur mesure ». C'est plus difficile et plus risqué : informations, mails en amont, cellule de crise avec les Directeurs de Composantes le matin dès 7h, le soir jusqu'à 20h, sur place, avec l'ensemble des personnels, des services, le Cabinet et les Doyens, avec une adaptation en fonction de la situation du matin. C'est beaucoup plus risqué mais respecte le droit de chacun de s'exprimer. Que des étudiants veuillent étudier mais que des jeunes veuillent exprimer leurs inquiétudes, cela s'est toujours vu. En fonction de la situation dès 6h45, l'Etablissement s'adapte. La semaine passée quand des étudiants ont retiré du matériel pour bloquer et saccager, il a décidé la fermeture du campus. Il y a deux dangers, le début et la fin de la journée. Aujourd'hui, il explique avoir trouvé cet équilibre en laissant un amphithéâtre ouvert de manière à ce qu'il n'y ait pas de bris et de contestations fortes qui dégradent l'ensemble de l'Université et des mesures qui s'adaptent en fonction de l'évolution de la situation. Il espère que ce mouvement va s'arrêter. *Sur les moyens d'anticipation, à part résoudre le problème de Notre Dame des Landes, il n'a aucune prise.* Il a adressé un mail de bienveillance pour les étudiants en termes de contrôle continu et d'examen, notamment pour aujourd'hui, ne serait-ce que parce qu'il y a des problèmes de transport, de manière à ce que les absences ne soient pas comptabilisées. Il entend bien les étudiants qui veulent étudier, mais dès lors que se pose un problème de sécurité pour les personnes et le matériel, il doit fermer.

**M.GRASSET** souhaite revenir sur l'UBL, et explique que l'articulation avec les I-Sites l'interpelle. Pour l'avoir vécu récemment sur le futur Paris- Saclay, on voit très bien que l'évaluation à mi-parcours d'un IDEX plombe complètement la façon dont les campus parisiens doivent anticiper le devenir de leur super-université. On est dans un contexte un peu différent mais pas radicalement. Il est clair que l'UBL a de très grandes ambitions, comme passer d'un niveau régional à un horizon 2020. Il a apprécié ce qui a été dit, avec d'un côté cette construction et de l'autre une concurrence claire actuellement au niveau des I-Sites. Il y a deux scénarios clairement. Si l'Université est dans une dynamique ultra positive, l'I-Site nantais passe, et se faisant elle sera fer de lance dans l'UBL. Mais dans le cas inverse où il ne passe pas, mais que c'est un autre, il faut discuter des scénarios et savoir ce que l'on fait avec ça.

**M.LABOUX** rappelle les deux vagues du PIA. En 2010/2011 l'Etablissement avait promis de travailler ensemble avec tous les partenaires, qui sont déjà les partenaires sur l'inter région. Le projet n'a pas été suivi, car selon lui il n'était pas assez visible. En 2015, l'Etablissement propose un projet d'un modèle universitaire en réseau, avec le côté scientifique original transdisciplinaire, avec une vraie prise de risque, mais aussi une vraie vision. Le jury a considéré que le seul critère à retenir est de savoir si l'on est capable d'avoir une université de rang mondial. Le réseau n'est pas une université. Ceci a fait que le dossier a été mis de côté très rapidement. Cela étant, sur les sites des trois métropoles, on a réfléchi différemment. On a travaillé ensemble et il explique avoir été en contact en tant que porteur, avec les porteurs de Brest et de Rennes, de manière à ce qu'il n'y ait pas de confrontations sur le fond, **M.JAOUEN** peut en témoigner sur Brest et la mer notamment. A un moment, il a fallu se demander si l'on était capable d'écouter le jury. C'est une règle du jeu, on s'y plie ou pas. Il en a débattu à la Conférence des Directeurs d'Unités de Recherche, et s'est interrogé sur le fait de savoir si l'Université de Nantes souhaitait y aller. Si l'Etablissement n'y allait pas, les bretons y seraient allés, et l'un des deux, Rennes ou Brest aurait été leader. Après avoir décidé d'y aller, il a fallu s'interroger pour savoir dans quelles conditions. Il a accepté de porter de manière drastique le fait que c'est Nantes et non la région qui y va. Il y aura un effet d'entraînement sur Angers et Le Mans après,



mais ce n'est pas le dossier. Il explique que l'on travaille déjà sur la santé avec Angers, et sur l'ingénierie avec Le Mans. Ce sont les objets du PIA1. L'aspect gouvernance, de son point de vue, et sa stabilité sont un élément important. Travailler avec l'Ecole Centrale et l'Université, c'est-à-dire revenir à ce qui existait dans les années 2000, même si les appellations n'étaient pas celles-là, est quelque chose de vraiment stable. Travailler sur un nouvel Etablissement lié d'une fusion-création avec ces deux Etablissements, est stable. Une fondation de coopération scientifique notamment comme c'est le cas à Rennes, qui s'appuie sur la Fondation de Rennes 1, qui est en fait, une Fondation Reconnue d'Utilité Publique gérée à Paris, est instable. C'est le cas aussi à Brest. Les deux dossiers, et ils le reconnaissent eux-mêmes, n'ont pas de stabilité de gouvernance. Aujourd'hui, **M.MANDON** lui dit encore devant la presse, qu'avec ce qui se fait à Nantes, on est les seuls à aller aussi loin dans l'idée de la gouvernance et du rapprochement « organismes-CHU-Universités-Ecoles ». Seul le projet nantais entre dans les critères du jury par rapport à celui de Brest et de Rennes. Cela étant, il y a un oral en juin et un autre en janvier. Ce n'est pas une simple démarche où l'on dépose un dossier et on attend le jury. Il y a une certaine confidentialité. Il faut démontrer qu'entre le dépôt du dossier et l'oral, on a continué à avancer et entre l'oral de présélection et celui de janvier, on a fait de même. Il y a effectivement donc plusieurs hypothèses, un, deux ou trois succès. Il ne croit pas en trois succès mais croit seulement en celui de Nantes. Il prend l'exemple de la recherche hospitalo-universitaire avec plus d'argent par site. Ceci n'a gêné personne qu'il y ait des dossiers en 2015 comme en 2016 déposés par Brest, Rennes, Nantes et Angers, en pleine concurrence. C'est la règle, il faut le faire intelligemment. Il pense que la promotion d'un site participe de la promotion collective. Si un jour, le Mans et Angers décident de fusionner car il y a une plus-value, et si c'est bon pour l'ensemble du site, il s'en réjouit. Si Nantes est labellisé, il estime que c'est une plus-value pour le site.

**M.BROCHARD** revient sur deux points. Le premier concerne, comme indiqué lors de sa présentation, la volonté de **M.LABOUX** de promouvoir le bien-être au travail tout en respectant l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Il souhaite savoir concrètement comment il compte mettre en œuvre cette promotion et avoir son avis sur le droit à la déconnexion, qui est un sujet d'actualité. Ensuite **M.LABOUX** a évoqué la création d'un pôle Sciences et Technologie, comprenant les trois IUT, Polytech et Sciences, ce qui lui paraît un projet très ambitieux multi-sites et multi-Composante. Il souhaite savoir comment cela sera envisagé et ce que cela impliquera au niveau des personnels.

**M.LABOUX** souhaite une réflexion profonde sur l'usage des mails. S'il devait supprimer une chose dans son quotidien, ce seraient les mails. Ils représentent une pression incroyable, et la satisfaction du travail accompli quand on a vidé sa boîte mail, une intrusion continue, une hyper réactivité, et parfois même du fascisme avec des copies cachées, des transferts de mails personnels. Il faut une vraie réflexion et pas seulement technique, philosophique et éthique avec un grand débat. Il faut des experts de différents domaines, technologiques, des SHS qui éclairent sur ce qu'est le mail aujourd'hui. Il y a des choses simples à faire, comme l'absence de mails le week-end. Il souhaite une charte de respect des règles. Il explique recevoir des mails intitulés « urgent » le vendredi soir à 21h ou même le samedi. Il veut une réflexion intellectuelle et collective sur les mails. Sur le Pôle Sciences et Technologie, il confirme que le projet est très ambitieux. Ce qu'il voit aujourd'hui, pour faire simple et caricatural, c'est que l'UFR Sciences se voit dépouillée de ses meilleurs étudiants pour des formations sélectives. C'est un vrai sujet et il faut garder en tête que la sélection entraîne l'attractivité, alors que ce devrait être le contraire. On met les choses à l'envers. L'UFR Sciences développe un cursus master ingénierie, les IUT proposent des masters en ingénierie, Polytech propose une année pour anticiper la rentrée dans l'Ecole et on voit aussi que les écoles développent bon nombre de bachelor, qui sont en fait le nom international de la licence. On voit que les entreprises s'appuient sur l'emploi à bac +5 qui est « le graal ». Ces emplois sont souvent sur-employés par rapport aux besoins bac+3 et sous-employés par rapport à un bac +8. Il y a une vraie réflexion sur le niveau de diplôme correspondant aux attentes du tissu socio-économique entre autre. Si l'on ne fait rien et si l'on ne répond pas à ces questions, on va se faire déborder. On a les moyens de garder l'élitisme et le lien social, la sélection et l'attractivité et l'accueil de tous les étudiants dans une discussion au sein d'un pôle. Il faut en discuter. Il voit que l'UFR Sciences travaille mieux avec l'Ecole Centrale qu'avec Polytech, que les trois IUT ne travaillent pas assez ensemble. Il faut être capable d'avoir une homothétie entre la formation et les UMR, il faut être capable de décloisonner sans tabou et se poser les vraies questions. Il faut ne plus avoir de concurrence alors qu'on est sur les mêmes UMR. 80% des UMR sont communes entre Université et Ecoles. C'est cela qu'il veut provoquer au sein d'un Pôle où la gouvernance sera travaillée. Dans son esprit, la gouvernance de chaque pôle peut être protéiforme et adaptée en fonction du pôle.

**M.GUEVEL** remercie **M.LABOUX** pour son exposé qui projette vers un horizon positif. Il souhaite revenir sur la perspective d'interroger la structuration interne de l'Etablissement et cette projection vers un découpage en Pôles qui rendrait aux Pôles, par effet de subsidiarité et décentralisation, certaines compétences. Il s'interroge sur le modèle de gouvernance au sein de ces Pôles et quid des 21 Composantes actuelles, dont certaines constituent déjà des Pôles, comme celui des LLSHS. Il se demande comment cette nouvelle organisation va s'intégrer au sein d'un Etablissement qui compte déjà deux niveaux, le central et les Composantes. C'est un troisième niveau avec l'UBL qui s'installe aussi depuis janvier dernier. La crainte chez certains collègues est de finalement entrer dans un modèle administratif qui soit encore plus complexe et moins fluide.

**M.LABOUX** souligne que la question est légitime. Il signale sur l'UBL, qu'on a deux PRES et un Réseau universitaire (RUOA) en moins. Il se battra pour que l'UBL soit un outil au service des établissements et non une couche supra. L'UBL, c'est « l'Europe des Nations », l'Etablissement restant l'Etablissement. L'organisation en Pôles n'est pas à ses yeux une nouvelle couche. Aujourd'hui, il y a des allers-retours central-proximal en continu et on ne fait pas confiance. La gouvernance de chaque Pôle est à travailler. Cette gouvernance aura des similitudes mais peut être variable en fonction des Pôles. Un Pôle LLSHS avec huit Composantes n'est pas la même chose qu'un Pôle à une Composante comme Sciences aujourd'hui. Il explique avoir centralisé parce que la politique de l'Etablissement était difficile à établir, et qu'elle n'est pas la somme de chacune de ses Composantes. Il y avait une organisation qui n'était pas la plus efficace, dispendieuse et qui a conduit à la situation de 2012. S'agissant de cette construction en Pôles alors qu'elle était un peu allergisante en 2012, il voit justement qu'en SHS, c'est là qu'il a eu le plus de demandes de construction pour avoir une gouvernance et une légitimité. Il est actuellement en train de réfléchir à la manière de le faire, d'organiser la déconcentration. Il s'agit d'avoir les compétences en infra, non pas pour ajouter une couche, au contraire, mais pour que le Pôle ait les capacités, les moyens et les compétences d'organisation pour gérer lui-même. Il voit un Conseil d'Administration garant de l'unité de l'Etablissement, de la solidarité qui décide de la stratégie globale, qui vote les moyens délégués à chaque Pôle. Ces Pôles gèrent et organisent comme ils l'entendent, mais a posteriori reviennent au Conseil d'Administration en fin d'année, pour exprimer ce qui a été fait. Là, la structure sera beaucoup plus réactive. Cette organisation en Pôles est à construire, il l'évoque que le concept.

**M.TOSTIVINT** est satisfait du bilan de la première mandature de **M.LABOUX**, qui a été très positif pour les entreprises. Les entreprises ont apprécié tous les efforts de rapprochement et de coopération qui se sont traduits d'ailleurs par des nouveautés, des partenariats qui ont été co-concus. Il souhaite connaître les ambitions de **M.LABOUX** pour continuer dans cette dynamique lors de la prochaine mandature.

**M.LABOUX** a utilisé un mot dans sa présentation, « naturel ». Le lien doit être naturel. C'est une évidence intellectuelle et collective aujourd'hui entre les uns et les autres. Si l'on veut s'en sortir c'est forcément ensemble, et pas séparément. C'est aussi par le biais de l'innovation et de la Recherche, donc la Recherche publique. Le lien doit être naturel et pour cela il faut être en capacité de se mettre à la place d'un chef d'entreprise de PME qu'il entend. On commence à voir que cette grande université dans laquelle on ne savait pas comment rentrer, fonctionne. L'Espace Entreprise est une structure qui met en lien entreprises, laboratoires et formation. Ces outils de perméabilité ainsi que les neuf filières qui ont été définis ensemble, permettent d'avoir une homologie en miroir entre les deux mondes, socio-économique et académique. Il faut donner plus de lisibilité à toute l'organisation de la valorisation. On voit aujourd'hui que les moyens, les concepts sont questionnables. L'IRT doit trouver un moyen d'être autonome à dix ans, tout comme la SATT. Ces deux éléments vont développer des prestations en concurrence frontale avec Capacités. Il faut bien régler tous ces éléments afin que tout le monde s'y retrouve. En clair, il faut définir le « qui fait quoi ». Le succès de la dernière organisation « entreprises-SHS » où il a fallu refuser des chefs d'entreprise car l'amphi était trop petit, est révélateur d'un besoin de voir d'une manière décloisonnée et globale, la façon dont on peut travailler.

**MME BELLIN** souhaite remercier **M.LABOUX** pour le geste qu'il a fait envers la communauté étudiante, hier en envoyant un mail demandant aux enseignants de ne pas prendre en compte les absences injustifiées pour la journée du 31 mars. Elle revient sur ce qu'il a évoqué et notamment le fait que les organisations ont été débordées lors de l'assemblée générale. Elle souhaite préciser qu'elles n'ont pas été débordées, mais étaient là pour impulser ce mouvement. Elles ne sont en aucun cas responsables de ce qui se passe autour et notamment des dégradations. L'UNEF a été présente pour impulser, et est encore présente dans les assemblées générales pour faire fonctionner la

démocratie en leur sein, mais aussi pour accompagner le mouvement, qui elle l'espère aussi, va s'arrêter, mais après le retrait de la Loi Travail. Elle referme cette page d'actualité et souhaite savoir ce que **M.LABOUX** entend par l'étudiant acteur de sa formation, ou encore lorsqu'il évoque la transition pédagogique. Elle souhaite aussi parler de réforme pédagogique, dont on parle dans plusieurs universités et qui passe par des choses concrètes. L'Université de Nantes va-t-elle être pionnière de cette réforme ? Il y a beaucoup d'étudiants qui vont arriver en première année, ce qui va augmenter les amphis surchargés, les TD surchargés et dégrader les conditions d'étude. Elle souhaite savoir si tout ceci sera compatible avec la transition pédagogique et cette réforme pédagogique.

**M.LABOUX** revient sur ses propos et précise qu'il faisait référence à la première assemblée générale avec les échos qu'il en a eus. Quand on a des débats aujourd'hui avec les personnes qui sont sur site, ce ne sont pas des représentants d'organisations étudiantes, et il n'y a pas de chef, donc chacun dit ce qu'il est. Sur les enjeux, il estime que l'Etablissement peut être pionnier mais avec pragmatisme. En aucun cas, on pourra dire tout l'Etablissement va basculer dans une réforme identifiée et lisible. Pendant la campagne, il est allé à la rencontre de tous les départements, les laboratoires, les services et les bibliothèques et il fait le constat que l'on ne parle pas la même langue. Il faut une formation de base à la pédagogie pour que l'on se comprenne bien. L'enseignement à distance pour certains va être de donner un CD rom à un étudiant, pour d'autres ce sera les moyens de suivre plus spécifiquement à distance les étudiants en difficulté pour laisser les autres avancer. Il faut un langage commun sur les fondamentaux, les concepts. Les enseignants, les chercheurs et les personnels doivent être formés. Il faut le même travail d'équipe qu'en laboratoires. Tous les nouveaux entrants seront « vaccinés » à la pédagogie, il y aura des critères de recrutement qui sont aussi des critères de pédagogie. La pédagogie ce n'est pas faire un cours, mais concevoir un cursus. Après le langage, il faut être capable d'avoir une vision globale sur une formation, un master, le concevoir et il insiste encore et toujours, sur le mode d'évaluation qui doit être le plus pertinent. Avec le Service Universitaire de Pédagogie (SUP), qu'il souhaite voir évoluer en centre de transition pédagogique, de manière plus globale, il faut des personnels qui veulent s'engager sur des expériences. Aujourd'hui il y a une expérience en Sciences ou encore en Santé. Il faut fonctionner par partage d'expériences mais pas lors d'une grosse vague de cette nature. On peut aller plus loin, mais un certain nombre de rigidités en France empêche d'évoquer certaines choses.

**M.JAOUEN** souhaite des précisions sur l'éventuelle évolution de la politique concernant les sites délocalisés de la Roche Sur Yon et de Saint Nazaire, tant en pédagogie qu'en Recherche.

**M.LABOUX** rappelle que les deux sites sont différents, le site de Saint Nazaire a été créé en 1967, et est reconnu en termes de puissance de la Recherche et de lisibilité. Il explique être allé présenter le site de Saint Nazaire à l'Association des Villes Moyennes. En France, c'est un site exemplaire, où est développé le lien avec le territoire, l'adaptation entre les formations et l'emploi, avec des taux d'emploi élevés. Le regroupement Formation-Recherche est très important. Il envisage de quitter le site de Gavy pour aller sur le site Heinlex. Le site de La Roche Sur Yon est différent. C'est une délocalisation dans une politique d'aménagement du territoire par l'Enseignement Supérieur, sans moyen. La politique choisie sur le site yonnais après des questionnements simples est dans un schéma spécifique, avec l'ensemble des acteurs du site. Aujourd'hui des stratégies sont partagées, comme celle d'aller plus loin et défendre la Recherche, avec une Chaire Polytech, avec un travail sur la mutualisation entre le syndicat mixte, le CUD, l'IUT et l'ESPE, une réflexion en cours pour développer l'enseignement public sur le site de yonnais. C'est un vrai choix politique, et il estime que c'est le site où il s'est le plus déplacé depuis 2012, compte tenu du fait qu'il y a eu un passé dans un sens et dans l'autre pendant des années.

**M.MENUET** souhaite faire un constat. Cela fait près de 25 ans qu'il est à l'Université de Nantes. En tant que syndicaliste, il est un acteur privilégié. Depuis 4 ans, il observe et participe aux différentes réunions et organisations pour faire bouger les choses. Il ne fait pas partie des gens qui disent que tout doit rester en place. Le monde bouge donc l'Etablissement le doit aussi. Il y a eu beaucoup d'effets d'annonce. Il constate une dégradation de la santé des collègues et des étudiants. L'Université est riche à travers ses étudiants et ses personnels. Il y a de plus en plus de personnels en arrêt, des gens qui souffrent d'organisations décidées sur un coin de table sans qu'ils n'en aient été acteurs. Son triste constat, c'est que depuis 4 ans pour les personnels les choses sont dégradées. L'affichage de l'Université en bonne santé avec des comptes en ordre, n'est certes pas contestable, mais ne se ressent pas au niveau des personnels.



**M.LABOUX** ne partage pas tout à fait le même point de vue. Il a aussi entendu que le dialogue social était renoué. Il a lu le bilan social et les chiffres d'arrêts de travail qui contestent les propos de **M.MENUET** aujourd'hui. Il n'y a pas plus d'arrêts au sein de l'Établissement sur les quatre années. Il explique que l'Université travaille en mode projet en incluant l'ensemble des personnels sur chaque sujet. On peut bien sûr faire plus et chacun y participe.

**M.CARTRON** revient sur la massification en 2040 dont **M.LABOUX** a parlé dans sa candidature et avoir quelques précisions sur les moyens qui vont être mis en place sous son mandat pour les primo entrants afin qu'ils s'orientent sur une filière universitaire par envie et non par défaut, comme c'est le cas aujourd'hui. La nouvelle réforme APB ne facilite pas cette situation, avec la filière dite « non sélective » obligatoire. Il souhaite savoir aussi comment les jeunes peuvent être accompagnés par l'Université ou par leurs pairs, afin que leurs études soient une réussite. Avec l'arrivée des 1000 étudiants, il craint la mise en place de capacités d'accueil comme en STAPS, en Psychologie ou encore en Langues.

**M.LABOUX** souligne l'attractivité de l'Université, du site de la Métropole, classée ville agréable, verte et culturelle au niveau européen. Avant le baby-boom des années 2000 qui va arriver prochainement, il y a déjà cette pression. C'est une fierté d'accueillir tous ces étudiants mais c'est aussi un challenge car il faut les accueillir pour réussir. Aujourd'hui il y a beaucoup d'éléments qui font qu'on arrive à bouger légèrement le curseur. Le travail avec les lycées qui est fait depuis des années est remarquable avec l'augmentation de 25% en 3 ans du premier choix à l'Université. Il est lucide, c'est peut être aussi pour des raisons de contrainte budgétaire des parents, des étudiants et des familles. Il faut cependant dire les choses et ne pas promettre que pour certains types de baccalauréat le pourcentage de réussite sera élevé car ce n'est pas honnête. Aujourd'hui on ne parle pas de sélectivité mais de « prérequis » et ce sont les organisations syndicales qui en parlent. Il préfère parler d'orientation prescriptive. Une prescription, on en fait ce qu'on en veut, mais on dit les choses. Il faut aussi parler du deuxième volet indispensable, la capacité de rebondir et que tout ne soit pas joué à 18 ou 20 ans. Les deux sont indispensables et indissociables. Si le choix a été fait par défaut, si l'environnement n'a pas été favorable, il faut être capable de proposer une manière de rebondir. Sur la réussite, il explique qu'il y a le mythe de vouloir accompagner tout le monde et tout seul. On voudrait un accompagnement individualisé de chacun. Il pense que le numérique est un élément de lutte contre le déterminisme social. Il y a des étudiants que l'on sait en difficulté. La sélection aujourd'hui est darwinienne, les étudiants qui n'ont pas les codes de réussite sont mis dans un pot commun alors que l'on sait par avance qu'ils ne vont pas réussir. C'est ceci qu'il faut faire bouger et il pense qu'il n'aura pas réussi son deuxième mandat s'il n'a pas réussi à bouger ce curseur. Sur les capacités d'accueil, il explique que c'est une question de sécurité, avec un effet pervers, car dès lors qu'il y a une capacité d'accueil en Psychologie, cela entraîne une orientation d'étudiants en Sociologie, qui pourra aussi entraîner une capacité d'accueil et ainsi de suite. C'est une hypocrisie nationale. Il faut prendre ses responsabilités, on a les moyens ou pas. Il faut dire les choses. Il aimerait que l'on puisse accompagner les étudiants que l'on sait a priori en difficultés ou ne sachant pas ce qu'ils veulent faire. Ce n'est pas scandaleux à 18 ans de ne pas savoir ce que l'on veut faire. Il faut apprendre non pas le fondamental mais les fondamentaux, comme savoir travailler, comme savoir traiter l'information et comment l'analyser. C'est selon lui plus important que le fondamental. Il se dit prêt à y travailler dès demain avec l'Établissement et les administrateurs. Ce sont des vraies questions qu'il faut se poser car la massification va rapidement s'imposer à l'Université, qui n'aura pas les moyens d'y répondre. On ne pourra pas recruter 300 personnels et construire 15.000m<sup>2</sup>.

**MME SAMI** signale qu'elle trouve le terme de massification extrêmement péjoratif. Cependant elle est totalement en accord avec les propos précédents et sur le fait qu'effectivement il serait important et intéressant de travailler sur l'accompagnement des étudiants qui malheureusement, parce qu'ils ne connaissent pas les codes, parce que les parents ne connaissent pas les codes, ont été mal orientés généralement à Bac – 3, voir Bac – 4. Le problème au niveau des sélections et de l'entrée à l'Université, est qu'elle reçoit des étudiants qui à un moment de leur parcours ont été mal orientés et qui se retrouvent donc en échec. Elle pense qu'il est important que l'Université puisse mettre des moyens aussi, pas forcément élevés, pour l'accompagnement de ces étudiants. Elle pense que la Région et la Métropole doivent aussi accompagner les étudiants de ce type. L'Université est humaniste et ouverte et son rôle est d'être un ascenseur social et de permettre l'accession sociale parfois. C'est la responsabilité de l'Université. Elle souhaite savoir si l'Établissement est prêt à accompagner ce type d'étudiant. Cela ne coûte pas si cher, environ 30.000 euros, pour un groupe REUSCIT comme ce qui se fait à l'UFR Sciences. Pour 384 demandes, l'UFR Sciences prend seulement 30 étudiants. Elle explique qu'un accompagnement a été demandé à la Région pour deux

groupes. Ensuite, elle revient sur le rapprochement Université – Ecoles, en particulier avec l'Ecole Centrale. Elle aimerait connaître les conditions dans lesquelles va se faire cette fusion annoncée et savoir si le Conseil d'Administration sera associé à ce travail de rapprochement. Elle s'interroge aussi pour les personnels, car jusqu'ici il ne lui semble pas que la façon de fonctionner et les stratégies de certaines écoles et de l'Université soient toujours les mêmes. Enfin, elle a noté que **M.LABOUX** a évoqué une autre manière de fonctionner dans le respect des uns et des autres. Elle salue ceci. Elle voudrait dire que l'Université est le bien commun de tous et qu'en général, quel que soit ce qu'elle a défendu au sein du Conseil d'Administration, c'était toujours pour essayer de faire avancer les choses dans le respect des principes qui l'animent et des raisons pour lesquelles elle a été élue. Elle a à cœur que l'Université rayonne et avance. Il n'y a aucune contribution meilleure qu'une autre. En particulier elle pense que dans le précédent mandat, elle parle pour elle et assume totalement ce qu'elle dit, elle n'a pas eu l'impression d'avoir été dans une incantation démagogique, de n'avoir jamais apporté aucune proposition constructive, d'avoir été systématiquement opposée à tout, et d'avoir eu des positions éloignées des « préoccupations locales ». Elle ne s'est pas reconnue dans cette définition. Elle souhaite rappeler qu'elle a voté un certain nombre de points, qu'elle n'a pas été dans une opposition systématique, mais dans certaines oppositions. Elle rappelle que l'opposition a voté quasiment à l'unanimité pour le dernier Vice-Président élu. Elle souhaite avoir l'assurance que le travail se fera dans le respect des uns et des autres, des positions des uns et des autres.

**M.LABOUX** s'accorde sur les propos. Il souhaite aussi travailler sur l'identification des étudiants a priori en difficulté. C'est le plus difficile, car avant de mettre des outils, il faut identifier la population cible. Il revient sur l'association du Conseil d'Administration pour le rapprochement Université-Ecole, qu'il réaffirme. Ce projet de structuration majeure pour l'Etablissement est engageant. Il n'en présente pas encore l'organisation car il y a encore des éléments juridiques à finaliser. Sur le fonctionnement du Conseil d'Administration, c'est un engagement sincère pour que chacun y trouve sa place, pour que l'on fonctionne de manière moins institutionnelle, pour que chacun respecte le temps de parole des uns et des autres et pour que le travail en amont soit différent.

**MME DRONNEAU** remercie **M.LABOUX** pour ce programme très ambitieux. Elle partage les inquiétudes de **M.MENUET** et les interrogations de **M.GUEVEL** quant à la construction des Pôles et au modèle administratif et sur les conséquences actuelles sur les personnels BIATSS qui sont inquiets et dans l'incompréhension de ce modèle, en tous les cas sur ce qui s'est passé sur ce dernier mandat. Elle revient sur les propos relatifs aux contractuels et précise que contrairement à ce qui a été dit, ils n'ont pas les mêmes rémunérations que les titulaires. Il a précisé qu'il souhaitait un titulaire devant chaque poste pérenne. Or, elle explique que dans ce dernier mandat, le Président a utilisé un droit de veto contre une filière de titulaires, la filière AENES, ce qui a empêché l'arrivée de titulaires sur ces postes-là. Elle souhaite savoir s'il continuera à utiliser ce droit de veto, qui fait passer un message assez négatif vis-à-vis des collègues au niveau de l'Académie et qui ne rend pas attractive l'Université pour cette filière. La politique indemnitaire malgré les progrès très conséquents, n'est toujours pas attractive pour ces personnels, et lorsqu'ils subissent en plus ce veto, c'est une sorte d'humiliation. Elle trouve cette politique contradictoire avec les faits.

**M.LABOUX** souhaite savoir le nombre de collègues concernés. **MME DRONNEAU** informe que six postes de catégorie B vacants à l'issue du mouvement intra académique du fait que le Président a mis trop de veto à l'ensemble des collègues qui potentiellement pouvaient candidater à l'Université de Nantes. Il y a eu des collègues qui ont pu muter, et elle l'en remercie, mais il a empêché des collègues d'entrer avec ce veto. **M.LABOUX** souligne qu'il n'a pas le détail du dossier. Il rappelle que le droit de veto est dans la loi et il faut constater qu'il n'a pas été abusif l'an passé. L'effort fait sur les indemnités est à souligner, notamment en début de mandat, où la situation était telle, qu'en 2012 on ne savait pas comment payer tous les fonctionnaires. Il explique que ce n'est pas un plaisir, un choix ou une politique que d'appliquer un droit de veto.

**M.CHAGNEAU** rappelle que durant le premier mandat, **M.LABOUX** a toujours privilégié la démarche de dialogue notamment dans le cas de l'auto-évaluation de l'Université pour l'accréditation 2017. Il espère que ceci va continuer durant le mandat suivant. Lors du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, le Président a fait une promesse, celle de ne pas augmenter les frais d'inscription annexes à l'Université de Nantes tant que les aides sociales ne seront pas totalement réformées. Il souhaite savoir si cette position sera confirmée lors du second mandat. Ensuite, il revient sur la priorité annoncée sur la formation, la transition pédagogique, l'anticipation des métiers et sur la valorisation réelle de l'engagement et notamment sur l'année de césure, qu'Interasso appuiera bien évidemment. Il profite de la présence de la Région dans ce Conseil, pour interroger sur les relations

avec les écoles, l'interdisciplinarité de la formation et l'anticipation des métiers. Il y a quelques semaines, la Grande Conférence de la Santé a rendu ses conclusions sur un certain nombre de mesures. Il souhaite connaître la stratégie pour l'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales au sein de la communauté de façon pleine et entière.

**M.LABOUX** rappelle que pour la première fois dans l'Etablissement, il a été conçu un travail collectif d'auto évaluation avec 500 collègues et étudiants mobilisés. Il souhaite continuer dans cette optique de travail collaboratif et collectif. Sur les frais d'inscription, il confirme ses propos de 2012. Penser que l'augmentation des frais d'inscription est la solution aux problèmes de modèle universitaire et contrat avec l'Etat est un leurre. Ceci ne résoudrait pas le problème, et on le voit en Angleterre, avec des frais de 12.000 euros ou encore en Allemagne alors même que c'est gratuit. Dans tous les pays avec des modèles tout à fait différents, quels que soient les droits d'inscription, il y a une vraie question sur le modèle. Il confirme donc ce qu'il a dit en 2012, en décembre 2013 et durant la campagne. Il faut voir les choses plus globalement avec équité et justice. Sur les formations paramédicales, il s'accorde mais sur des critères qualité de la formation, sur l'évaluation et pas seulement pour pouvoir bénéficier de droits universitaires. Il faut travailler sur ce sujet mais le mettre aussi en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants. On ne pourra les mettre en plus. L'universitarisation est possible, dès lors qu'il y a des critères et si l'Etablissement en a les moyens.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** propose de passer au vote. Il insiste sur la confidentialité des débats qui ont lieu ce matin au sein de l'assemblée. Il informe des procurations : **MME LESTIEN** a donné procuration à **M.JAOUEN**, **M.GENON** à **MME BERNAULT**, **MME DANIEL** à **M.TOSTIVINT** et **MME BELLIN** à **M.MENUET**.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** donne les résultats.  
**ELECTEURS : 34**  
**SUFFRAGES valablement EXPRIMES : 34**  
**BLANCS OU NULS : 7**  
**M.LABOUX : 27 voix**

La majorité étant atteinte, **LE PRÉSIDENT DE SEANCE** déclare **M. Olivier LABOUX**, élu Président de l'Université de Nantes pour un mandat de quatre ans.

**M.LABOUX** souligne que c'est un moment solennel pour l'Etablissement et pour lui personnellement. C'est un engagement de tous les jours avec une Université formidable, une communauté magnifique et il estime que l'on peut faire de très belles choses ensemble. Il remercie l'ensemble des administrateurs pour leur confiance, et en sera le plus digne possible avec l'appui de tous.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** souhaite remercier chaleureusement **MME TEXIER**, **MME PENISSON** et **MME BEZAULT** qui ont largement contribué au bon déroulement des deux séances du Conseil d'Administration du 21 et du 31 mars 2016.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE** lève la séance à 10 h 30.

**LE PRÉSIDENT DE SEANCE**

**Yves POUZAIT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Pouzaint', enclosed within a large, hand-drawn oval shape.